



---

# **Rapport sur les résultats de la consultation relative au développement de la politique agricole (politique agricole 2014 – 2017)**

16 décembre 2011

---

## Table des matières

3.1.1	Entrée en matière .....	7
3.1.2	Remarques générales .....	7
3.3.1	Qualité, promotion des ventes et allégement du marché.....	10
3.3.2	Economie laitière .....	13
3.3.3	Production animale.....	15
3.3.4	Production végétale.....	16
3.3.5	Cultures spéciales et économie vinicole .....	18
3.4.1	Critères d'entrée en matière et critères de limitation.....	19
3.4.2	Surfaces donnant droit aux contributions .....	21
3.4.3	Prestations écologiques requises.....	22
3.4.4	Contributions au paysage cultivé .....	23
3.4.5	Contributions à la sécurité de l'approvisionnement.....	25
3.4.6	Contributions à la biodiversité .....	27
3.4.7	Contributions à la qualité du paysage .....	27
3.4.8	Contributions au système de production .....	28
3.4.9	Contributions à l'efficacité des ressources .....	30
3.4.10	Contributions à l'adaptation.....	30
3.4.11	Occupation décentralisée du territoire .....	31
3.4.12	Protection quantitative du sol .....	31
3.10.1	Remarques générales .....	36
3.10.2	Enveloppe financière Amélioration des bases de production et mesures sociales .....	36
3.10.3	Enveloppe financière Production et ventes .....	36
3.10.4	Enveloppe financière Paiements directs .....	37

### 3 Introduction

Le Conseil fédéral a habilité, le 23 mars 2011, le Département fédéral de l'économie (DFE) à lancer la consultation sur le développement de la politique agricole (Politique agricole 2014-2017). Le projet comprend des modifications de la loi sur l'agriculture et un arrêté fédéral sur les moyens financiers en faveur de l'agriculture pour les années 2014-2017. Le rapport sur l'optimisation du système d'importation de la viande, rédigé par le groupe de travail «Système d'importation de la viande» a également été mis en consultation.

La consultation a duré jusqu'au 29 juin 2011. Les 687 avis exprimés ont ensuite été systématiquement analysés. Le présent rapport les présente sous une forme condensée (chiffre 3)<sup>1</sup>. Le chiffre 2 donne d'abord un aperçu des points essentiels du dossier de consultation, qui facilite l'interprétation des résultats. Les abréviations utilisées dans le rapport figurent dans la liste des participants à la consultation en annexe.

Début 2012, le Conseil fédéral transmettra au Parlement le Message relatif à la Politique agricole 2014-2017 sur la base des résultats de la consultation. Celui-ci devrait être présenté au premier conseil lors de la session d'été 2012. Si les délibérations parlementaires ne se prolongent pas au-delà du printemps 2013, les modifications législatives pourront entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014, en même temps que les nouvelles enveloppes financières.

### 4 Aperçu du dossier de consultation

#### Situation initiale

Le Parlement a transmis plusieurs interventions qui chargent le Conseil fédéral de lui soumettre des propositions d'adaptation de la loi sur l'agriculture (LAgr). Après une période transitoire, couvrant les années 2012 à 2013, le Conseil fédéral doit en outre présenter au Parlement un arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture (enveloppe financière) pour les années 2014 à 2017. La révision de la loi et l'arrêté fédéral relatif à l'enveloppe financière constituent le socle de la Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17).

#### Orientation générale et stratégie

Les mesures de politique agricole doivent permettre à l'agriculture suisse de répondre aux besoins des consommateurs et aux attentes de la population par une production de denrées alimentaires compétitive, optimale au plan écologique et socialement responsable. Dans ce but, le Conseil fédéral a défini quatre points forts stratégiques:

1. garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs;
2. utiliser avec efficience les ressources naturelles et encourager une consommation durable;
3. renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural;
4. encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture et la filière alimentaire.

#### Principaux changements législatifs

La PA 14-17 définit les mesures de mise en œuvre de la stratégie pour les années 2014 à 2017. Le développement du système des paiements directs en constitue l'élément central. Il est prévu d'utiliser des instruments ciblés à la place des mesures sans objectif spécifique. Les actuelles contributions liées aux animaux seront réallouées sous la forme de contributions à la sécurité de l'approvisionnement, et une part notable de la contribution générale à la surface sera réallouée aux contributions à l'adaptation. L'apport de fonds sera progressivement augmenté dans les domaines où les objectifs n'ont pas été atteints. Les contributions à l'adaptation seront réduites en proportion de

---

<sup>1</sup> Conformément à l'art. 8 de la loi fédérale sur la procédure de consultation (LCo; RS 172.061), il est pris connaissance des avis exprimés, qui sont pondérés et évalués. Le Conseil fédéral prend connaissance des prises de position dans le présent rapport. Les avis recueillis sont présentés sous une forme résumée.

l'augmentation des moyens financiers nécessités pour combler ces lacunes. Il sera ainsi possible de mieux atteindre les objectifs de la politique agricole qu'actuellement, sans augmenter les moyens financiers.

### *Principes généraux*

- Le principe selon lequel la Confédération encourage au moyen de paiements directs la fourniture de prestations d'intérêt général par l'agriculture sera ancré dans la LAgr (art. 2, al. 1, let. b).
- La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a demandé au Conseil fédéral d'intégrer sa proposition de mise en œuvre des exigences de l'initiative parlementaire Bourgeois «Souveraineté alimentaire» (08.457) du 17 janvier 2011 au projet PA 14-17 et de la mettre ainsi en consultation. Le Conseil fédéral a répondu favorablement à cette demande et entièrement repris la proposition de la CER-N dans le projet. Cette proposition vise à inscrire le principe de la souveraineté alimentaire à l'art. 2, al. 4, LAgr.

### *Production et ventes*

- La Confédération doit pouvoir prendre des mesures permettant d'axer davantage l'agriculture et la filière alimentaire sur une stratégie qualité commune. (Art. 2, al. 3, art. 11, art. 12, al. 2 et 3, art. 14, al. 4, LAgr)
- Etant donné que le contingentement laitier et les aides accordées dans le secteur laitier ont été supprimés en 2009, les dispositions légales y relatives peuvent être abrogées (art. 30-36a, art. 40-42 et art. 167, LAgr).
- Les réglementations, limitées à la période 2008-2011, qui touchent au montant du supplément pour le lait transformé en fromage et du supplément de non-ensilage doivent être abrogées (art. 38, al. 3 et art. 39, al. 3, LAgr). Il est également prévu de supprimer l'obligation de conclure un contrat d'achat de lait limitée au 30 avril 2015 (art. 36b).
- La possibilité doit être donnée à la Confédération d'octroyer des contributions pour les cultures importantes en matière d'approvisionnement de la population (modification de l'art. 54, LAgr, abrogation des art. 55 et 56, LAgr).
- Les plantes à fibres n'ayant pas réussi leur percée sur le marché quand bien même des contributions sont accordées à leur culture, plus aucune contribution spécifique ne sera versée pour ce type de culture. L'utilisation de produits végétaux à des fins techniques dans le cadre d'installations pilotes et d'installations de démonstration ne sera plus encouragée (abrogation de l'art. 59, LAgr).
- Les contributions de reconversion limitées à 2011 pour la production de fruits et de légumes et pour la viticulture ne seront plus reconduites (abrogation des art. 58, al. 2, et 66, LAgr).
- Les contributions à l'élimination des sous-produits animaux prévues en cas de situation extraordinaire ne seront plus versées uniquement en relation avec l'ESB, mais également dans le cadre d'autres épizooties (l'art. 62 sera transposé à l'art. 37, LFE).

### *Paiements directs*

- Afin d'établir une relation claire entre les objectifs visés et les différents instruments des paiements directs, la promotion de chacune des prestations d'intérêt public énoncées à l'art. 104, al. 1, de la Constitution fédérale (Cst.) sera assurée au moyen d'un instrument spécifique (art. 70, LAgr). Les instruments des paiements directs suivants sont proposés, chacun d'eux étant répertorié selon l'objectif principal visé:
  - les contributions au paysage cultivé pour le maintien d'un paysage rural ouvert (art. 71, LAgr);
  - les contributions à la sécurité de l'approvisionnement pour le maintien de la capacité de production en cas de difficultés d'approvisionnement (art. 72, LAgr);
  - les contributions à la biodiversité pour le maintien et la promotion de la biodiversité (art. 73, LAgr);
  - les contributions à la qualité du paysage pour la préservation, la promotion et le développement de la diversité des paysages cultivés (art. 74, LAgr);
  - les contributions au système de production pour l'encouragement de modes de production particulièrement en accord avec la nature et respectueux de l'environnement et des animaux (art. 75, LAgr);

- les contributions à l'utilisation durable de ressources telles que le sol, l'eau et l'air et à l'utilisation efficiente des moyens de production (art. 76, LAgr);
- les contributions à l'adaptation permettant de garantir une évolution socialement supportable de l'agriculture (art. 77, LAgr).
- Le versement de paiements directs continue d'être subordonné au respect des prestations écologiques requises et des exigences en matière de formation professionnelle agricole. Des critères sociaux et structurels d'entrée en matière et de limitation garantissent que les paiements directs sont octroyés à des exploitations paysannes qui cultivent le sol. L'échelonnement des paiements directs en fonction de la surface et du nombre d'animaux et les limitations en fonction du nombre d'unités de main-d'œuvre standard sont supprimés. Les limites de revenu et de fortune doivent se restreindre aux contributions à l'adaptation à finalité sociale (art. 70a et art. 77, al. 4, LAgr). A l'échelon de l'ordonnance, il est prévu de procéder à une adaptation des coefficients applicables aux unités de main-d'œuvre standard (UMOS) en fonction des progrès techniques et à un relèvement du besoin minimum en travail à 0,4 UMOS dans la zone de plaine et dans celle des collines.
- La région d'estivage bénéficiant désormais de contributions à la biodiversité et de contributions à la qualité du paysage en sus de la contribution d'estivage, les conditions donnant droit au versement des paiements directs seront établies dans un article spécifique (art. 70b, LAgr).
- Les mesures en faveur de la protection du paysage cultivé seront renforcées. Le principe selon lequel aucun paiement direct n'est versé pour les surfaces situées dans une zone à bâtir légalisée sera inscrit dans la loi (art. 70a, al. 1, let. d, LAgr). Le droit de recours des autorités doit permettre à l'OFAG de faire contrôler par une instance juridique indépendante l'application correcte de la pesée d'intérêts en cas de demande d'utilisation de surfaces d'assolement (art. 34, al. 3, LAT).
- Tous les flux d'engrais de ferme seront désormais enregistrés par un système informatique centralisé (HODUFLU). En contrepartie, l'obligation de conclure un contrat de prise en charge d'engrais de ferme doit être supprimée (art. 14, al. 4 et 5 et art. 14a, LEaux).
- Les mesures destinées à prévenir les dommages causés aux animaux de rente par de grands prédateurs seront encouragées au moyen d'incitations ciblées dans le cadre de la contribution d'estivage (art. 12, al. 5, LChP).

#### *Mesures d'accompagnement social et améliorations structurelles*

- La durée de validité des aides à la reconversion sera prolongée de quatre ans, soit jusqu'à fin 2019 (art. 86a, al. 3, LAgr).
- La procédure de constatation de la neutralité concurrentielle doit être confiée aux cantons et les voies de droits concernant l'octroi de contributions et de crédits d'investissement doivent être unifiées (art. 87, al. 2, art. 89a, art. 97, al. 1 et 7, art. 108, al. 1<sup>bis</sup> et 2, et art. 166, al. 2, LAgr).
- Les regroupements de terres affermées et d'autres formes d'amélioration de la structure d'exploitation seront facilités (art. 20, LBFA).

#### *Recherche et vulgarisation, encouragement de la sélection animale et végétale*

- Le régime de l'autorisation obligatoire pour le prélèvement et la commercialisation de spermes et d'embryons d'animaux de rente a été supprimé en 2007. La répartition du contingent tarifaire de semence de bovins se fonde sur l'art. 22, LAgr. L'article de loi (art. 145, LAgr) n'est donc plus nécessaire.

#### *Voies de droit, mesures administratives et dispositions pénales*

- Il y a lieu de conférer des compétences supplémentaires aux autorités en leur permettant d'adopter des mesures appropriées visant notamment à neutraliser les produits dangereux ou à les rappeler (art. 169, al. 3, LAgr).
- La disposition pénale relative aux appellations d'origine et aux indications géographiques est ajustée pour être rendue conforme aux autres dispositions pénales en matière de propriété intellectuelle (art. 172, al. 2, LAgr). Pour ce qui est des contraventions, la liste est complétée par la violation relative à l'utilisation de l'identité visuelle commune prévue à l'art. 12, LAgr et de signes officiels définis en vertu de l'art. 14, al. 4, LAgr (art. 173, al. 1, LAgr).

*Dispositions finales*

- A l'avenir, l'exécution des paiements directs sera fondée sur un système d'information géographique (SIG) (art. 178, al. 5, LAgr).
- Renforcement de l'obligation de renseigner et inscription dans la loi du principe de soutien réciproque entre l'OFAG et les autres autorités suisses (art. 183 et 184, LAgr).
- Création d'une base légale permettant aux cantons de calculer les paiements directs en utilisant un service central, dans le cadre d'ASA 2011 (art. 185, al. 5, LAgr).
- Création d'une base légale permettant de réglementer les droits sur les biens immatériels dans le secteur de la recherche agronomique (art. 186a, LAgr).
- Suppression de différentes dispositions transitoires en raison de leur délai d'expiration ou de l'abrogation de certaines lois ou dispositions légales (art. 187, al. 2 à 9, et 11 à 13, art. 187a, art. 187b, al. 1 à 4 et 6 à 7, art. 187c, al. 2, LAgr).

**Enveloppe financière pour 2014-2017**

Le financement des mesures relevant de la politique agricole continuera à être assuré par trois enveloppes financières pendant la prochaine période quadriennale. L'évolution des moyens financiers dans les trois domaines de mesures sera axée sur la stratégie et les mesures prévues dans le cadre de la PA 14-17. Le Conseil fédéral prévoit de maintenir de manière générale au niveau des précédentes années les moyens financiers destinés aux trois enveloppes financières agricoles pendant les années 2014 à 2017. Compte tenu des impératifs de la politique financière fédérale, les enveloppes financières pour la période 2014-2017 se présentent comme suit:

(en millions de francs)	2014	2015	2016	2017	<b>Total</b>
Amélioration des bases de production et mesures sociales	189	189	190	190	<b>758</b>
Production et ventes	412	412	412	412	<b>1 648</b>
Paiements directs	2 816	2 816	2 816	2 816	<b>11 264</b>
<b>Total</b>	<b>3 417</b>	<b>3 417</b>	<b>3 418</b>	<b>3 418</b>	<b>13 670</b>

Il faudrait des moyens financiers supplémentaires pour financer les mesures d'accompagnement si de nouveaux accords internationaux ayant une incidence sur le marché intérieur devaient entrer en vigueur dans le domaine agricole durant la période 2014 à 2017. Le Conseil fédéral projette de présenter au Parlement les mesures d'accompagnement et les moyens financiers qu'il préconise, en même temps que la demande de ratification d'un accord.

**Conséquences**

La PA 14-17 permettra d'assurer une certaine stabilité aux conditions-cadre économiques et de sécuriser le soutien financier accordé par la Confédération. Selon les modélisations, le revenu sectoriel agricole restera constant entre 2013 et 2017. Si aucun changement n'était apporté aux instruments actuels, le revenu sectoriel baisserait d'environ cent millions de francs. La PA 14-17 devrait entraîner une hausse de 13 % du revenu nominal moyen des exploitations grâce au développement des structures et à l'augmentation de la productivité du travail. Le pouvoir d'achat des familles paysannes s'en trouvera amélioré. Les modélisations montrent que la production alimentaire augmente en termes caloriques, ce qui s'explique notamment par une production plus élevée de lait et de céréales. Il s'ensuit une réduction de la dépendance par rapport aux importations d'aliments pour animaux concentrés. On s'attend également à d'autres effets positifs en termes de compétitivité et d'écologie (biodiversité, efficacité de l'azote, du phosphore et de l'utilisation des ressources). La mise en œuvre de la PA 14-17 contribuera de surcroît à limiter la perte de terres cultivables et à valoriser la qualité du paysage.

## 5 Résultats

### 5.1 Remarques générales

#### 5.1.1 Entrée en matière

La grande majorité des milieux consultés soutient l'orientation donnée par PA 14-17 et approuve le projet sur le principe.

Tous les cantons soutiennent le projet sur le fond; cependant, dix cantons (LU, UR, SZ, NW, ZG, FR, AI, GR, TG et VS) ainsi que la CDCA et la KOLAS estiment que le projet nécessite des corrections substantielles afin de répondre aux objectifs visés ou à l'article constitutionnel.

Les partis politiques (PS Suisse, PLR, Verts, PBD et Vert'libéraux) sont favorables au projet sur le fond. L'UDC et l'UDF le rejettent. Le PDC exprime son scepticisme à l'égard de la PA 14-17, en particulier en ce qui concerne l'évolution du système des paiements directs.

Les avis des milieux paysans sont partagés. Les principales organisations paysannes au niveau national (USP, AGORA, SAB), soutenues par plusieurs organisations cantonales et importantes ainsi que les représentants de la production animale et végétale (PSL, PSBB, SSMB et FSPC), se réservent le droit de rejeter le projet si ce dernier ne fait pas l'objet de modifications substantielles. L'APMMP, Uniterre, Bio Suisse, IP-Suisse, SAV, Vache mère Suisse, Suisseporcs, et VS GP et plusieurs organisations cantonales soutiennent le projet sur le principe. Enfin, une petite minorité, comme l'ASSAF et BZS, rejette catégoriquement le projet. D'autres organisations axées sur la politique agricole, telles qu'Alliance Agraire, Allianz Berggebiet, AMS, AOC-IGP et Vision Landwirtschaft, soutiennent le projet sur le fond. L'ASIA rejette l'orientation du projet pour des raisons fondamentales.

Les milieux économiques et le commerce de détail (economiesuisse, Centre patronal, l'USAM, Coop, FIAL, FCM) soutiennent le projet dans ses grandes lignes; la majorité estime cependant que la politique agricole devrait se concentrer sur la rémunération des prestations publiques fournies par l'agriculture, les mécanismes du marché devant permettre de rémunérer correctement la fonction productive de l'agriculture. L'élargissement du champ d'application de la LAgr aux activités artisanales fait l'objet d'une large critique de l'USAM, car considéré comme une source de concurrence déloyale pour l'industrie et l'artisanat. Les avis des milieux syndicaux (Unia, USS, L'autre syndicat) sont partagés, Unia rejetant le projet. Tous estiment que ce dernier devrait permettre d'améliorer les droits des travailleurs agricoles et leurs conditions de travail.

Les associations de consommateurs (FRC, kf, FPC), les milieux liés à la formation, à la recherche et à la vulgarisation ainsi que les associations environnementales (Greenpeace, Pro Natura, ASPO, WWF) soutiennent le projet, les dernières saluant tout particulièrement la meilleure intégration des considérations liées à l'environnement et au bien-être animal. La PSA et de nombreuses autres organisations de protection des animaux approuvent aussi le projet dans ses grandes lignes. Tout comme les plus de 300 avis exprimés par des particuliers, elles demandent que la législation agricole favorise davantage le bien-être des animaux. Elles revendiquent notamment la suppression de toutes les contributions destinées à l'engraissement de gros bovins sur caillebotis intégral et une nette augmentation des paiements directs éthologiques à la place des contributions forfaitaires pour animaux.

#### 5.1.2 Remarques générales

Dans leurs considérations générales, les prises de positions abordent principalement les problématiques liées au revenu, à la mission de la politique agricole (polarisation «agriculture productive» versus «écologie»), à l'équilibre entre les différentes zones («zones de montagne» versus «zones de plaine») ainsi qu'à la concrétisation des objectifs pour la période 2014-2017.

##### *Agriculture productive*

En ce qui concerne la fonction principale de l'agriculture, les avis sont partagés entre les associations qui estiment que la politique agricole devrait se limiter à rémunérer les activités d'utilité publique, comme Bio Suisse, IP-Suisse et AOC-IGP, qui saluent l'orientation donnée par la PA 14-17, et les

nombreuses organisations agricoles et économiques, dont l'USP, soutenue par quelques cantons et partis (OW et VD, l'UDC, le PCD et le PBD), qui aimeraient assister à un renforcement du soutien de la fonction productive de l'agriculture.

#### *Soutien de l'agriculture dans les régions de montagne*

Cinq cantons alpestres (UR, GL, AR, AI, GR), le PBD et les organisations paysannes alpestres (SAB, SAV) ainsi que Bio Suisse, IP-suisse, Alliance Agraire, Vision Landwirtschaft, Allianz Berggebiet et economiesuisse préconisent un rééquilibrage en faveur des régions de montagne, qui sont amenées à fournir des prestations d'intérêt public plus importantes que dans les autres régions. L'USP estime qu'il est d'autant plus indiqué d'accorder une attention particulière à l'agriculture de montagne que les revenus sont particulièrement insuffisants dans ce secteur.

#### *Objectifs de la PA 2014-2017*

En ce qui concerne la concrétisation des objectifs dans le domaine des ressources vitales naturelles et de l'écologie, sept cantons (ZH, LU, GL, FR, BL, AR et SG), les partis politiques (PS Suisse, Verts et Vert'libéraux) ainsi que des milieux paysans et environnementaux (Alliance Agraire, Bio Suisse, Cercl'Air, CFHA, Greenpeace, Karch, Pro natura, ASPO, Vision Landwirtschaft, APMP, ASPO, WWF) estiment que le concept devrait se référer aux objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA). De nombreuses demandes portent sur l'élargissement des indicateurs aux produits phytosanitaires et aux suies de diesel, ainsi que sur la fixation d'objectifs plus ambitieux pour les valeurs de phosphore et d'azote, exprimés en excédents et non en objectifs d'efficacité.

#### *Rôle de la femme dans l'agriculture*

Le PS et le PDC, certaines organisations agricoles (Agora, Bio Suisse, USPF, APMP) ainsi que CPC et Swissaid se sont exprimés sur le rôle de la femme dans l'agriculture, en particulier en ce qui concerne la mise en pratique de l'égalité des droits dans l'agriculture, par exemple en matière de rémunération, d'assurances sociales ou de représentation au sein des diverses associations agricoles.

#### *Agriculture et santé*

Des organisations actives dans le domaine de l'alimentation et de la santé, comme la Commission fédérale de l'alimentation (COFA), l'Alliance des organisations non gouvernementales pour l'alimentation, le mouvement et le poids corporel, la Fondation Suisse de Cardiologie, l'Association Suisse des Diététicien/nes diplômé/es, Promotion Santé Suisse, la Ligue suisse contre le cancer et Santé publique Suisse estiment qu'une alimentation saine et la santé font partie intégrante de la politique agricole et devraient donc être traitées dans le projet.

## **5.2 Principes généraux (sans la stratégie qualité)**

#### *Encouragement des prestations d'intérêt public*

Une grande partie des cantons approuve que la notion «prestations d'intérêt public» comprenne les «prestations de caractère écologique», aujourd'hui expressément mentionnées dans la loi. Jugeant la notion d'encouragement plus faible que le terme «rémunérer», la majorité des cantons, l'UDC, le PS Suisse, les Verts, l'UDF et une grande partie des organisations demandent par contre le maintien de la formulation actuelle de l'art. 2, al.1, let. b, LAgr. Ils craignent en particulier que les prestations ne soient plus encouragées une fois les objectifs atteints. Trois cantons (NW, ZG, TG) demandent que les deux termes soient utilisés («rémunération» et «encouragement»). La proposition du Conseil fédéral est soutenue par le canton de Berne, CISA et la FCM.

Si WWF, Pro Natura et Greenpeace approuvent le terme «encouragement», ils veulent néanmoins que les «prestations de caractère écologique» soient aussi expressément mentionnées dans la loi comme le terme «prestations d'intérêt public». La PSA et d'autres organisations de protection des animaux ont un point de vue similaire et souhaitent ancrer dans la loi, au titre de prestations méritant d'être encouragées, les prestations «éthologiques» en plus des prestations «écologiques». A cela s'ajoutent d'autres propositions de formulations émanant de différentes organisations.

#### *Souveraineté alimentaire*



Une majorité des cantons, la CDCA, la COSAC, le l'UDC, le PDC, une grande partie des milieux paysans, la FMS se félicitent que le principe de la souveraineté alimentaire soit inscrit à l'art. 2, al. 4, conformément à la proposition de la *majorité de la CER-N*. Les Verts, Uniterre, la PSA, la FRC et l'USS saluent l'introduction de cette notion selon la proposition de la *minorité de la CER-N*. Trois cantons (SO, AG et TI) approuvent l'introduction de ce principe sans toutefois préciser s'ils donnent la préférence à l'une des deux variantes. L'UDF accueille favorablement l'ancrage de cette notion dans la LAgr mais rejette la proposition de la majorité de la CER-N.

Le PS Suisse, Bio Suisse, IP-Suisse, Alliance Agraire ainsi que la FPC et kf doutent qu'il soit judicieux d'introduire cette notion. Mais, dans l'affirmative, ils préfèrent (à l'exception d'IP-Suisse) la proposition de la minorité de la CER-N.

Le Parti vert-libéral et quelques organisations issues des milieux de l'économie et du commerce (FIAL, VSIG, Swisscofel et UPSV) refusent que cette notion soit introduite dans la loi. Si d'autres organisations et entreprises rejettent aussi catégoriquement cet ajout, elles se prononcent néanmoins sur les deux variantes, au cas où la notion serait introduite dans la LAgr malgré leur opposition. Certaines d'entre elles penchent en faveur de la proposition de la majorité de la CER-N (AIL, FCM, USAM) tandis que d'autres préfèrent la proposition de la minorité de la CER-N (Coop, Verein Vision Landwirtschaft, Greenpeace, WWF et Pro Natura).

Le canton de Lucerne demande en outre que les mesures de la Confédération tiennent également compte de la demande des consommateurs en produits suisses de saison. Le canton d'Argovie réclame l'examen de la constitutionnalité de cette notion, que le canton du Tessin souhaite, quant à lui, voir ajouter aussi à l'art. 2, al. 3. L'APMP critique l'interprétation de la notion dans la proposition de la majorité de la CER-N.

#### *Champ d'application de l'agriculture*

Sept cantons (LU, OW, NW, SG, VS, JU et TG), l'UDC et le PDC ainsi que de nombreuses organisations paysannes réclament l'introduction dans la LAgr de la notion de la para-agriculture à l'art. 3, al. 1, let. d (nouveau), LAgr, puisque celle-ci fait partie de l'activité agricole. Des facteurs UMOS seront définis pour des activités para-agricoles. Ils serviront à déterminer s'il s'agit d'une activité agricole au sens de la LDFR. Une partie des partisans de l'introduction dans la LAgr de la notion de para-agriculture demande également de veiller à ce que seule une partie du revenu agricole provienne de la para-agriculture afin d'éviter l'apparition de «fermes de démonstration». Le canton de Zoug et la COSAC se prononcent expressément contre l'extension du champ d'application de l'art. 3, LAgr à la notion de para-agriculture. Ils invoquent le manque de clarté de cette notion, qui entraînerait des problèmes de délimitation en particulier dans le domaine de l'aménagement du territoire. Qui plus est, la zone agricole ne devrait pas être élargie davantage. L'UMS demande que le terme d'exploitations paysannes qui cultivent le sol soit remplacé dans toute la LAgr par «exploitations agricoles».

#### *Politique des revenus*

Les cantons du Valais et du Jura, l'UDC, l'USP, Agora, l'USPF et Vache mère estiment, quant à eux, que les conditions énumérées à l'art. 5, al. 2, LAgr, sont remplies et demandent au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires pour améliorer les revenus. Le canton d'Obwald, le PBD, Uniterre et plusieurs associations de paysans cantonales, pour la plupart de Suisse centrale, ne veulent pas que les revenus soient évalués uniquement sur la base du meilleur quart des exploitations mais que la moyenne de toutes les exploitations soit comparée au revenu du reste de la population. Le canton de Fribourg ne précise pas le pourcentage d'exploitations qu'il faudrait prendre en considération mais fait observer que plus d'un quart des exploitations pratiquent une gestion durable et sont économiquement performantes. L'USPF réclame en outre la suppression du passage de l'art. 5, al. 3, LAgr, qui demande de tenir compte de la situation financière de la Confédération. Le PS Suisse, les Verts, l'APMP, Alliance Agraire, la FPC et Pro Natura proposent de remplacer le titre de l'art. 5 par «Durabilité» et d'ajouter deux alinéas. Cette modification poursuit deux objectifs: d'une part, faire en sorte que les mesures prévues par la loi visent une agriculture durable et, d'autre part, charger le Conseil fédéral de définir des paramètres pour les trois domaines de la durabilité. La PSA et d'autres organisations de protection des animaux demandent d'ajouter à l'art. 5, al. 1, une condition exigeant que les exploitations soient gérées de façon durable mais aussi respectueuse des animaux.

### *Principes régissant les enveloppes financières agricoles*

Trois cantons (AI, VS et JU), l'USP, Agora, l'USPF, Vache mère Suisse et presque toutes les associations de paysans cantonales souhaitent que l'art. 6, LAgr, soit adapté de telle sorte que le montant prévu pour l'enveloppe financière soit obligatoirement indexé par rapport au coût de la vie. L'UDC et le PBD ainsi que la FPSL et des fédérations laitières régionales veulent que la formulation actuelle de l'art. 6, LAgr, soit complétée de sorte qu'il soit tenu compte de l'évolution du renchérissement général dans l'enveloppe financière. Par ailleurs, les enveloppes financières ne devraient pas être touchées par un éventuel programme d'économies de la Confédération. Le PBD formule la même revendication.

## **5.3 Conditions-cadre de la production et des ventes**

### **5.3.1 Qualité, promotion des ventes et allégement du marché**

Douze cantons (UR, SZ, NW, GL, ZG, FR, SO, BL, SH, AI, GR, TG), la CDCA et la COSAC saluent explicitement l'orientation de l'agriculture et de la filière alimentaire vers une stratégie de qualité commune.

En ce qui concerne les partis politiques, l'UDC, le PDC et les Verts saluent la stratégie qualité. Les Verts soutiennent de plus une production de qualité sans OGM. Les Vert'libéraux estiment que le rôle de l'Etat doit rester strictement subsidiaire en matière de stratégie qualité et se prononcent pour le maintien d'exigences de base élevées pour l'agriculture (environnement, bien-être animal). L'UDF estime qu'il convient de définir le terme «qualité», vu qu'il comprend deux aspects: la qualité des moyens de production qui est du ressort de l'Etat et la qualité des produits agricoles mis sur le marché; cette dernière est sous la responsabilité des différents acteurs du marché, l'Etat ayant un rôle subsidiaire.

L'orientation de l'agriculture et de la filière alimentaire vers une stratégie de qualité commune recueille un large soutien auprès des organisations agricoles et viticoles, dont l'USP, Bio Suisse, IP-Suisse AMS, PSL, Proviande, les organisations de protection des animaux et Agridea. PSL, AIL, Emmi, UPSV et la FIAL critiquent cependant l'extension de la stratégie qualité à l'ensemble de la filière alimentaire. L'USAM et Jardin Suisse aimeraient que les mesures de soutien de l'État se limitent aux activités agricoles pour prévenir toute distorsion de la concurrence. Coop et Bell insistent sur le fait qu'une stratégie qualité n'est acceptable que si celle-ci n'implique pas des mesures interventionnistes et de distorsion du marché.

#### *Amélioration de la qualité et de la durabilité*

Quant à l'art.11, LAgr, huit cantons (BE, LU, SZ, OW, NW, AR, TI, GE) ainsi que la CDCA, la COSAC et les Verts saluent explicitement la nouvelle orientation, qui tend à améliorer la qualité et la durabilité. Le PS, les Verts, l'USP, Bio Suisse, PSL, Vache mère Suisse, FIAL et les organisations vitivinicoles estiment que les concepts existants de promotion de la qualité doivent bénéficier du même soutien que celui prévu pour les nouvelles mesures. L'USP, Vache mère Suisse, Suisseporcs et les organisations vitivinicoles estiment que la qualité et la durabilité ne devraient pas être promues cumulativement, vu la définition lacunaire du concept de durabilité. L'USP, Vache mère Suisse, Suisseporcs, les organisations vitivinicoles ainsi que SwissBeef et GalloSuisse sont d'avis que les mesures permettant d'améliorer le revenu des familles paysannes devraient faire partie du concept de durabilité.

Swisscofel, Swisspatat et les organisations de protection des animaux estiment que les producteurs ne peuvent pas être à la fois les coordinateurs et les principaux bénéficiaires des mesures de soutien alors que la stratégie est suivie et mise en place par l'ensemble de la chaîne alimentaire.

#### *Promotion des ventes*

Sept cantons (BE, SZ, OW, ZG, AR, TG, TI) ainsi que la COSAC approuvent la révision de l'al. 3 de l'art. 12 sur la promotion des ventes alors que le canton de Vaud s'y oppose. L'UDC soutient la nouvelle formulation et préconise un soutien plus substantiel de la vente des produits agricoles suisses. L'USP, les chambres d'agriculture et les organisations vitivinicoles proposent de maintenir l'ancienne version de l'art. 12. L'Association suisse des AOC-IGP et SCM insistent sur le rôle subsidiaire de

l'État. Enfin, AMS estime que la promotion des produits agricoles devrait bénéficier de moyens financiers plus importants.

#### *Désignation*

L'introduction de signes officiels obligatoires dans l'art. 14 fait l'objet d'avis partagés: onze cantons (BE, LU, SZ, OW, ZG, FR, AR, AI, SG, TG, TI) ainsi que la COSAC et le PDC sont favorables à la possibilité de prévoir des signes officiels obligatoires alors que le canton VS, l'UDC et les Vert'libéraux s'y opposent. Agora, l'Association suisse des AOC-IGP ainsi que de nombreuses organisations agricoles et la FRC saluent cette nouvelle démarche. IP-Suisse, Emmi, Coop, la FCM ainsi que Bell et le KF se sont prononcés contre cette obligation.

#### *Déclaration de produits*

La PSA est favorable au maintien de l'art. 18, LAgr, sur la déclaration de produits issus de modes de production interdits en Suisse.

#### *Principe régissant les conditions-cadre de la production et de l'écoulement*

Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures veut que le standard élevé appliqué aux denrées alimentaires suisses soit inscrit à l'art. 7, LAgr, sur le principe de la production et de l'écoulement. L'adaptation au droit de l'UE ne doit pas faire baisser le haut niveau de qualité. La PSA souhaite que l'art. 7, al. 1 et 2, LAgr, sur le principe de la production et de l'écoulement soit complété en vue de la prise en considération de la protection des animaux.

#### *Mesures d'entraide*

Le canton du Jura, l'UDC, l'USP et d'autres organisations agricoles (dont AGORA, Uniterre, USPF, SRP, ASPV et des organisations paysannes cantonales) veulent que l'art. 8, LAgr, sur les mesures d'entraide autorise également les interprofessions et les organisations de producteurs à définir la qualité.

Trois cantons (VD, JU et FR), l'UDC, l'USP et d'autres organisations agricoles (dont AGORA, USPF, AOC-IGP, SRP et des organisations paysannes cantonales) veulent que les organisations qui visent à promouvoir les ventes d'un ou de plusieurs produits portant un label de qualité officiel soient aussi considérées comme des interprofessions à l'art. 8.

Le canton du Jura, l'UDC, l'USP et d'autres organisations agricoles (dont AGORA, Uniterre, USPF, SRP et des organisations paysannes cantonales) demandent l'ajout d'un article (art. 8<sup>bis</sup>, LAgr) qui permette expressément aux interprofessions et aux organisations de producteurs de définir des contrats standard.

Deux cantons (VD et JU), l'USP et d'autres organisations agricoles (dont AGORA, USPF, FPSL, SRP, Suisseporcs, ASPV, FUS, UMS et des organisations paysannes cantonales) et COOP demandent l'ajout d'un article (art. 8b) qui interdise le dumping des prix pour les produits agricoles.

Huit cantons (LU, AI, GR, OW, TG, JU, BL et TI), la COSAC, l'UDC, l'USP et d'autres organisations agricoles (dont AGORA, Uniterre, USPF, SRP, Suisseporcs, ASPV, FSPC et des organisations paysannes cantonales) veulent que la formulation potestative relative au soutien des mesures d'entraide fourni par le Conseil fédéral soit remplacée par une formulation contraignante à l'art. 9, al. 1, LAgr.

L'USP et d'autres organisations agricoles (dont USPF, SRP, FSPC et des organisations paysannes cantonales) veulent que la formulation potestative soit remplacée par une formulation contraignante à l'art. 9, al. 2, LAgr, sur l'extension par le Conseil fédéral des mesures d'entraide aux non-membres d'une organisation.

L'UDC, l'USP et d'autres organisations agricoles (dont AGORA, USPF, FPSL, SRP, ASPV et des organisations paysannes cantonales) sont favorables à la suppression de l'art. 9, al. 3, LAgr. Ils estiment que les dispositions qui y figurent limitent dans une trop large mesure la force obligatoire et que la suppression de cet alinéa renforcerait la souveraineté alimentaire. L'OSB et l'IPL demandent en outre la suppression à l'art. 9 de la base légale d'un mécanisme d'intervention analogue à celui de l'UE.

### *Allègement du marché et protection contre les risques*

Trois cantons (BL, AI et TG), la COSAC, l'USP et d'autres organisations agricoles (dont AGORA, USPF, Vache mère, SRP, FSPC, Swiss granum, UMS et des organisations paysannes cantonales) estiment qu'en cas d'abrogation de l'art. 55, al. 2, LAgr, il faut introduire un nouvel art. 13, al. 2, LAgr, qui habilite le Conseil fédéral à soutenir des organisations pour l'allègement du marché. Uniterre émet le même souhait et demande en outre l'interdiction des subventions à l'exportation de toute sorte. La VSF est favorable au maintien de la version actuelle de l'art. 13. Emmi réclame pour le marché du lait suisse la création d'un mécanisme d'intervention analogue à celui qui est utilisé pour la viande et les œufs.

Cinq cantons (AG, AI, AR, LU et VS), l'UDC, le PBD et d'autres organisations agricoles (dont AGORA, APMP, USPF, Bio Suisse, SRP, Suisseporcs, ASPV, FSPC, FUS, UMS et des organisations paysannes cantonales) demandent l'ajout d'un article (13b), qui permettra à la Confédération de prendre ou de soutenir des mesures visant à réduire les risques aux plans du climat, de la météorologie et de la volatilité des prix.

### *Droits de douane et recettes douanières*

Six cantons (AR, AI, SZ, OW, TG et TI) et la COSAC demandent de compléter l'art. 17 sur les droits de douane en mentionnant le principe de la souveraineté alimentaire. Cinq cantons (AR, AG, VD, VS et JU), l'UDC, PBD, l'USP et d'autres organisations agricoles (dont AGORA, Uniterre, USPF, SRP, ASPV, FSPC, Swiss granum, FUS, UMS et des organisations paysannes cantonales) ainsi que la FMS et la VSF souhaitent que l'art. 17 soit complété de sorte à garantir un approvisionnement «sûr», «important» ou à «60 %» en produits suisses. Coop se prononce expressément contre la possibilité d'augmenter les droits en douane pour accroître le degré d'auto-approvisionnement.

Six cantons (SZ, OW, BL, AI, TG et JU), la COSAC, l'UDC, l'USP et d'autres organisations agricoles (dont AGORA, USPF, SRP, Suisseporcs, ASPV et des organisations paysannes cantonales) souhaitent que la mise en réserve des recettes douanières à l'art. 19a soit prolongée jusqu'en 2017 pour les mesures d'accompagnement découlant des accords agricoles internationaux. L'UFA AG veut que les recettes douanières soient affectées à un usage précis, la FSEC souhaite réserver à l'élevage chevalin des recettes douanières résultant de l'importation de chevaux; Uniterre et agrisodu demandent que les recettes douanières provenant des produits avec des normes sociales basses profitent au pays d'origine et que les recettes douanières issues des aliments pour animaux soient versées au profit de la production suisse de ce type de produits.

### *Observation du marché*

Deux cantons (VS et JU), l'USP et 43 autres organisations agricoles (dont AGORA, Uniterre, USPF, Bio Suisse, FPSL, SRP, ASPV et des organisations paysannes cantonales) estiment qu'il est impératif de renforcer l'instrument que représente l'observation du marché (art. 27, LAgr) en raison du rôle primordial qu'il joue dans l'amélioration de la transparence et le bon fonctionnement des marchés agricoles. La Confédération pourra participer au financement des activités relevant de l'observation du marché qui dépassent le cadre du domaine traditionnel. Il est prévu d'observer de façon accrue la répartition des marges entre les acteurs de marché tout au long de la chaîne de création de valeur ainsi que celle de la production de labels. Bio Suisse réclame l'introduction d'une observation séparée des marchandises bio et conventionnelle. Agri Genève demande la possibilité d'intervenir en cas de défaillance du marché. Trois organisations (Emmi, FIAL et VSIG) sont, en revanche, favorables au maintien de l'observation du marché dans son état actuel. Les cantons du Jura et VS, les Verts, l'USP et de nombreuses autres organisations agricoles nationales ou régionales signalent que la version allemande et la version française de l'art. 27, al. 1, LAgr, ne coïncident pas.

La VSF estime que la formulation contraignante de l'art. 27, LAgr, sur l'observation du marché devrait être remplacée par une formulation potestative. Elle suggère que cette tâche puisse aussi être confiée à des organisations de droit privé. Tout comme l'UFA AG, elle est d'avis que les entreprises devraient être dédommagées des charges liées à l'observation du marché.

Selon l'UMS, cette activité de la Confédération doit refléter la réalité du marché en tenant compte des exigences qualitatives propres à chaque branche.

### *Génie génétique*

Deux partis (PS et Verts), Bio Suisse et d'autres organisations (dont APMP, Uniterre, Biofarm, Demeter, Swissaid et onze organisations de producteurs bio régionales et cantonales) demandent d'interdire la production, la sélection, l'importation, la libération ou la mise en circulation de moyens de production ou de produits agricoles génétiquement modifiés. Quatre organisations (USP, USPF, SRP et ZBV) pensent qu'il faut attendre les résultats des études en cours avant de modifier l'article sur le génie génétique (art. 27a, LAgr).

#### *Principe «Cassis de Dijon»*

Quatre cantons (AI, AG, GE et JU), l'UDC et le PBD, l'USP et d'autres organisations agricoles (dont AGORA, USPF, AMS, SRP, ASPV, FUS, UMS et des organisations paysannes cantonales) approuvent l'idée d'exempter les denrées alimentaires du principe «Cassis de Dijon». Les Verts et Bio Suisse ainsi que d'autres organisations (APMP, Demeter et douze organisations de producteurs bio régionales et cantonales) demandent de limiter le champ d'application du principe «Cassis de Dijon». Ils préconisent d'instituer une exception pour les denrées alimentaires qui sont produites conformément à l'ordonnance sur l'agriculture biologique ou à l'ordonnance sur les désignations «montagne» et «alpage» et qui sont particulièrement décisives pour la stratégie qualité. Suisseporcs estime que le principe «Cassis de Dijon» doit être appliqué réciproquement.

#### *Consommation durable*

Deux cantons (BS et JU) encouragent le Conseil fédéral à aborder la question de la consommation durable de façon proactive et à tenir compte des besoins des différents acteurs tout au long de la chaîne de production. Le PS, Uniterre et agrisodu demandent qu'un contrat-type de travail (avec salaire minimum) soit établi et déclaré de force obligatoire pour les employés agricoles à l'échelle nationale. L'USP et quelques autres organisations (USPF, Bell SA Volaille, Centre Patronal) saluent l'introduction du thème de la consommation durable. Certaines de ces organisations font des propositions concrètes pour le traitement du sujet. Agri Genève et agrisodu sont d'avis qu'il faut tenir compte et réglementer les aspects sociaux contenus à l'art. 18, LAgr, sur la déclaration de produits issus de modes de production interdits.

La FCM rejette expressément une intervention de l'Etat sur le marché dans ce domaine, estimant qu'il faut accorder plus d'importance à la liberté de choix des consommateurs.

## **5.3.2 Economie laitière**

### *Contrats d'achat de lait*

Quatorze cantons (LU, SZ, OW, NW, SG, ZG, BL, AI, AG, TG, TI, VD, VS, JU), l'UDC, le PBD, l'USP, la FPSL, FPSL, Bio Suisse, de nombreuses organisations agricoles et organisations de producteurs de lait ainsi qu'Emmi réclament le maintien des exigences légales pour les contrats d'achat de lait ainsi que le maintien de l'obligation de conclure des contrats de ce type. La majeure partie de ces cantons, partis et organisations veut établir ces contrats à tous les niveaux de sorte qu'il soit obligatoire de conclure un contrat aussi pour la deuxième vente de lait (entre un commerçant de lait et un transformateur de lait, etc.). Ils réclament par ailleurs des contrats sous forme écrite, avec des contenus concis tels que le prix, la quantité et les modalités de paiement ainsi que la garantie que les contrats ne pourront pas être modifiés pendant au moins un an. Trois cantons (NW, SG et JU), l'UDC et le PBD ainsi que la grande majorité des organisations agricoles et des organisations d'économie laitière demandent en outre que le Conseil fédéral promulgue dans une ordonnance, à titre complémentaire, des dispositions plus détaillées quant au fond pour les contrats d'achat de lait et les sanctions. Les Verts souhaitent conserver les dispositions légales actuelles relatives aux contrats de vente de lait, en les faisant toutefois préciser par le Conseil fédéral. L'UDF, l'AIL, la FIAL et la FCM approuvent, quant à elles, la suppression de l'art. 36b au 1<sup>er</sup> mai 2015, la branche pouvant fixer par elle-même les modalités du contrat.

### *Droit aux suppléments pour le lait*

Une grande partie des cantons, l'UDC, le PBD, l'USP, la FPSL, Fromarte et de nombreuses organisations agricoles veulent que le supplément pour le lait transformé en fromage soit désormais versé

uniquement pour les fromages avec une teneur en matière grasse minimale. Ce seuil d'admission doit être défini par le Conseil fédéral pour empêcher un soutien inopportun de la production de fromage maigre. Certains de ces cantons et organisations rappellent également la nécessité d'exempter d'un tel seuil d'admission des variétés régionales ou traditionnelles, comme le sérac et le Sauerkäse. La FPSL souhaite par ailleurs que le Conseil fédéral puisse prendre des dispositions restrictives pour éviter, par exemple, que des fromages commercialisés illégalement bénéficient de ces suppléments. Fromarte demande également un seuil d'admission pour le droit au supplément de non-ensilage en vue d'empêcher une évolution inopportune qui ne correspondrait pas à la production de qualité de la Suisse.

L'UDC et le PBD, ainsi que l'USP, la FPSL et de nombreuses organisations agricoles souhaitent que le Conseil fédéral ait la possibilité de moduler le supplément pour le lait transformé en fromage selon la teneur en matière grasse du fromage pour compléter le seuil d'admission. Craignant des problèmes de délimitation et une charge administrative, Emmi s'oppose à une modulation du supplément versé pour le lait transformé en fromage en fonction de la teneur en matière grasse.

Les cantons d'Argovie et du Jura demandent que le supplément de non-ensilage soit versé pour toutes les sortes de fromages répertoriées par le Conseil fédéral (tous les degrés de consistance) pourvues d'un label de qualité officiel.

#### *Fixation du montant des suppléments pour le lait dans la loi*

Le PLR approuve la suppression de l'art. 38, al. 3. Les cantons UR, GL et GR approuvent la suppression de la fixation du montant du supplément pour le lait transformé en fromage dans la loi sur l'agriculture dans la mesure où le Conseil fédéral garantit dans son message le maintien du montant actuel des suppléments. La suppression de l'art. 38, al. 3, LAgr, est rejetée par treize cantons (LU, SZ, OW, NW, ZG, FR, BL, AR, AI, SG, AG, TG, VS), l'UDC, le PDC, le PBD, l'USP, la FPSL, l'AIL et Fromarte ainsi que de nombreuses autres organisations agricoles et laitières. Tous ces derniers demandent que cet important soutien des producteurs de lait reste ancré dans la loi sous la forme d'un montant concret. Une grande majorité de ces treize cantons et les partis et organisations précités revendiquent pour le lait transformé en fromage un supplément de 15 ct./kg, que le Conseil fédéral peut adapter en fonction des quantités produites et du crédit accordé par le Parlement. Fromarte réclame un supplément d'au moins 15 ct./kg. La plupart des organisations souhaite définir le montant des suppléments dans la loi d'ici à 2017. Fromarte revendique un montant des suppléments d'une validité illimitée afin d'assurer la continuité et de développer les structures fromagères. Selon Emmi, le supplément doit pouvoir être adapté régulièrement, comme dans la loi sur les produits transformés, pour mieux tenir compte de la situation monétaire.

Dix cantons (LU, SZ, OW, NW, ZG, FR, AR, AI, AG, TG), l'UDC, le PBD, l'USP, la FPSL, l'AIL et de nombreuses organisations agricoles et laitières demandent que le montant du supplément de non-ensilage continue à être fixé à 3 ct./kg dans la loi sur l'agriculture. Fromarte réclame des suppléments plus élevés (au moins 4 ct./kg pour renforcer la production de qualité); il en va de même pour le canton du Tessin et AGORA (6 ct./kg), pour le canton du Valais (8 ct./kg) et pour l'Interprofession Gruyère (au moins 8 ct./kg). Emmi souhaite par contre un supplément de non-ensilage d'au maximum 3 ct./kg, et le PLR rejette la fixation d'un montant dans la loi. Les cantons UR et GR sont, quant à eux, d'accord pour que le montant des suppléments ne soit plus fixé dans la loi, à condition toutefois qu'il soit clairement garanti dans le Message du Conseil fédéral. Le canton de Saint-Gall postule la suppression générale du supplément de non-ensilage et la réallocation des moyens financiers libérés aux contributions au système de production. Selon l'USP et plusieurs organisations paysannes, le supplément de non-ensilage doit être aussi versé pour le fromage de chèvre et le fromage de brebis.

#### *Suppression des dispositions légales régissant les aides au secteur laitier*

La FPSL accepte l'abrogation des art. 40 à 42 et Emmi celle des art. 40 et 41 uniquement à la condition qu'une autre base juridique soit créée pour un mécanisme d'intervention sur le marché du lait et que la Confédération fournisse des moyens financiers. La FPSL estime qu'une formulation moins restrictive de l'art. 9 sur le soutien des mesures d'entraide constituerait une alternative à cet égard.

### 5.3.3 Production animale

#### *Répartition des contingents tarifaires*

L'Association suisse des producteurs de volaille veut que les contingents tarifaires pour la viande continuent à être mis aux enchères. Cinq cantons (UR, NW, SO, SG, VD), l'UDC, le PBD, l'USP, Proviande et de nombreuses organisations agricoles nationales, cantonales ou régionales appuient la proposition n° 5 du groupe de travail «Système d'importation de la viande», qui prévoit une réintroduction partielle de la prestation en faveur de la production suisse comme critère pour la distribution des contingents tarifaires (nouveaux pourcentages supplémentaires de la prestation en faveur de la production suisse de 50 % pour la viande de bœuf, de veau et de mouton et de 33 % pour la viande de volaille, de cheval, de chèvre et de cuisse de bœuf). L'USP et Proviande accordent leur soutien notamment à la condition que la baisse des revenus de la caisse fédérale due à la diminution des recettes provenant des enchères n'entraîne pas une réduction des crédits en faveur de l'agriculture, des contributions à l'élimination et des marchés publics. Quelques cantons et organisations appuient la proposition n° 5 du groupe de travail mais demandent une augmentation ponctuelle des parts de contingents tarifaires, qui sont distribuées selon les critères d'une prestation en faveur de la production suisse. Ainsi, le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures souhaite des parts de contingent tarifaire de 20 % pour la viande de bovins et d'ovins qui doivent être distribuées sur les marchés publics sur la base des animaux achetés aux enchères. Les cantons du Jura et du Valais ainsi que certaines organisations paysannes cantonales réclament, quant à eux, une part de 50 % pour la viande de cheval. L'UPS, l'USAM et la FIAL demandent 50 % et la VSF 33 % pour la viande de porc. La Fédération suisse d'élevage ovin et la Fédération suisse d'élevage caprin veulent une part de 50 % pour la viande de mouton et de cabri. Sept cantons (SZ, OW, ZG, AI, GR, TG, TI) demandent une part de 50 % pour tous les contingents tarifaires de viande qui sont répartis selon les critères d'une prestation en faveur de la production suisse.

D'autres propositions du groupe de travail «Système d'importation de la viande» ont suscité des positions controversées. L'UPS envisage comme deuxième priorité un système de taux uniques ou un abaissement autonome des taux hors contingent pour les importations de viande. L'USP rejette catégoriquement ces possibilités.

#### *Mise en valeur de la laine de mouton et allègement du marché des œufs*

Les cantons d'Uri et des Grisons, l'UDC et quelques organisations agricoles sont favorables au maintien des contributions à la mise en valeur de la laine de mouton. Certaines organisations, notamment la Fédération suisse d'élevage ovin, souhaitent d'autant plus un assouplissement du droit aux contributions qu'une transformation de la laine de mouton devrait également être possible à l'étranger. La nouvelle formulation de l'art. 52 relatif au soutien de la production d'œufs suisses n'a suscité aucune opposition. L'USP et quelques organisations réclament cependant une formulation contraignante pour la répartition des contributions destinées aux mesures d'allègement du marché des œufs.

*Contributions à l'élimination des sous-produits animaux*

La proposition de modification portant sur les contributions à l'élimination selon la loi sur les épizooties est soutenue sur le fond. Pour la plupart des organisations, la condition d'une «situation exceptionnelle» n'est toutefois pas nécessaire pour l'octroi de contributions et doit donc être supprimée. En outre, les cantons Soleure et du Jura ainsi que la grande majorité des organisations demandent d'accorder également des contributions pour d'autres mesures relevant de la législation sur les épizooties entraînant des coûts supplémentaires pour les exploitations agricoles. L'USPV, la FIAL et l'USAM appuient cette demande à condition que des contributions à l'élimination puissent être versées pour toutes les espèces d'animaux de rente. Le canton du Jura, l'USP, la FSFM et FSEC souhaitent introduire les contributions à l'élimination pour les détenteurs d'équidés. Le canton de Soleure, l'ASPV, Suisseporcs et Coop réclament des contributions à l'élimination pour les abattoirs de volaille. Le canton du Jura, l'UDC, l'USP et plusieurs autres organisations agricoles demandent le maintien dans l'article modifié de l'alinéa selon lequel l'OFSP, l'OFAG et l'OVF doivent présenter en commun un plan de mesures pour le recyclage des déchets animaux.

*Effectifs maximums*

L'UDC, l'USP, de nombreuses autres organisations agricoles et les grands distributeurs appuient la modification proposée de l'art. 46, al. 3, sur les effectifs maximaux. Quelques rares organisations rejettent la proposition de modification en invoquant le probable assouplissement de l'interdiction des farines animales dans l'UE. Le PS et les Verts ainsi que toutes les organisations de protection des animaux se prononcent en faveur du maintien des effectifs maximaux par exploitation (art. 46, al. 1 et 2) et demandent la suppression des dérogations visées à l'art. 46, al. 3. De même, l'APMP, Bio Suisse, Alliance Agraire et certaines organisations du secteur bio suggèrent de supprimer les possibilités d'accorder des dérogations pour les effectifs maximaux. Fromarte, Suisseporcs, le Syndicat suisse des marchands de bétail et certaines organisations agricoles cantonales plaident, par contre, en faveur de la suppression générale des effectifs maximaux. Ils estiment que les structures doivent pouvoir se développer. Fromarte rappelle à cet égard les fromageries de plus en plus grandes, pour lesquelles la mise en valeur du lactosérum produit dans l'élevage et l'engraissement de porcs est importante.

*Classification en fonction de la qualité et allégement du marché*

L'UDC, l'USP, l'UPSVM et plusieurs autres organisations agricoles souhaitent conserver telles quelles la classification en fonction de la qualité (art. 49) et les mesures d'allégement du marché de la viande (art. 50). Les Verts et toutes les organisations de protection des animaux veulent par contre que l'art. 49 soit complété de telle sorte que la classification en fonction de la qualité ne puisse être faite que sur la base de critères objectifs. Les déductions pour la viande de veau «rouge» pourront ainsi être interdites. Les organisations de protection des animaux demandent en outre de supprimer le soutien financier aux marchés publics dans les régions de montagne (art. 50, al. 2), de supprimer l'élaboration de tous les marchés publics et de confier au secteur privé la commercialisation des animaux. L'UPSVM et Bell SA réclament la suppression des marchés de veaux en invoquant leur caractère obsolète. L'UDC, l'USP, Proviande et la communauté d'intérêts des marchés publics du bétail de boucherie sont favorables au maintien des marchés publics de veau et proposent d'inscrire dans l'ordonnance sur le bétail de boucherie des exigences plus poussées pour ces marchés (système d'annonces amélioré, décompte des veaux par l'organisateur du marché, aucune classification en fonction de la qualité pour les animaux vivants). De nombreuses organisations issues du secteur animal réclament en outre expressément la réintroduction des contributions à l'exportation pour le bétail d'élevage et le bétail de rente.

**5.3.4 Production végétale***Création d'une base légale uniforme pour les contributions à des cultures particulières*

Six cantons (ZG, SO, BL, AI, TG, TI) et la COSAC approuvent le principe général formulé pour le versement de contributions à des cultures particulières. Le canton de Lucerne, l'UDC, de nombreuses organisations paysannes et certaines organisations en amont et en aval ainsi que Swiss granum estiment que toutes les cultures en Suisse devraient pouvoir bénéficier de la contribution à des cultures



particulières. Le canton de Saint-Gall et l'UDC réclament le maintien des aides spécifiques accordées pour les betteraves sucrières, les oléagineux et légumineuses à graines, mais le canton est favorable à une extension à des cultures innovantes. De nombreuses organisations paysannes et certaines organisations en amont et en aval ainsi que Swiss granum réclament le maintien du niveau des contributions à la culture. Trois cantons (SG, VD et JU), de nombreuses organisations paysannes et certaines organisations en amont (VSF) ainsi que Swiss granum veulent que la Confédération s'engage à verser des contributions à des cultures particulières. Plusieurs organisations de protection de l'environnement ainsi que Vision Landwirtschaft proposent, quant à elles, de n'octroyer des contributions à des cultures particulières qu'aux cultures dont la part est inférieure à un minimum fixé par la Confédération.

De l'avis du Vert'libéraux, les contributions à des cultures particulières sont des instruments relevant de l'économie planifiée et doivent par conséquent être supprimées ou regroupées avec des mesures liées aux paiements directs. Soucieuse de l'approvisionnement en denrées alimentaires, l'UDF s'oppose à ce que la Confédération et les cantons encouragent la culture de plantes énergétiques. Il convient de conserver les chaînes de création de valeur ajoutée dans les domaines des oléagineux, des légumineuses à graines, du sucre et des céréales panifiables.

Les organisations écologistes sont opposées à l'octroi de contributions à la culture de betteraves sucrières et la FCM se prononce contre l'augmentation des aides à cette culture, parce qu'il est plus avantageux d'importer du sucre issu d'une production durable aux plans de l'environnement et de la politique de développement. La SCFA se félicite des mesures destinées à conserver le premier échelon de transformation et propose d'étudier la possibilité de faire bénéficier la culture de pommes de terre des contributions à des cultures particulières.

La FCM et Coop ainsi qu'une organisation de consommateurs (FRC) sont favorables à une aide modérée permettant de garantir l'efficacité des chaînes de transformation et les avantages en termes de coûts dans la production animale.

Le canton de Bâle-Campagne se prononce en faveur du maintien de l'article céréalier pour protéger l'approvisionnement en céréales. Trois cantons (ZG, AI et TG), la COSAC, l'UDC et de nombreuses organisations paysannes, certaines organisations en amont et en aval ainsi qu'une interprofession sont favorables à l'abrogation des articles sur les céréales, les oléagineux et les légumineuses à graines, à condition que la réalisation des objectifs soit garantie par l'adaptation d'autres dispositions. Une organisation paysanne (ASPV) et une organisation commerciale (VSGF) soutiennent cette abrogation.

#### *Encouragement de la culture de céréales fourragères*

Trois cantons (SZ, ZG et TG), la CDCA, la COSAC et l'UDF sont favorables à un soutien modéré aux céréales fourragères et certains rappellent l'avantage comparatif de la Suisse en matière de production animale au plan des coûts. Dans le contexte de l'augmentation des aides accordées généralement aux cultures de céréales fourragères, les cantons de Vaud et du Jura s'opposent à une diminution des contributions accordées actuellement aux cultures de betteraves sucrières, d'oléagineux et de légumineuses à graines ainsi qu'à une réduction du taux du contingent appliqué aux céréales panifiables. Ils demandent l'octroi d'une contribution à la culture de céréales fourragères. De nombreuses organisations paysannes et certaines organisations en amont et en aval ainsi qu'une interprofession réclament l'introduction d'une contribution à la culture spécifique pour les céréales fourragères. L'UDC propose de fournir les moyens supplémentaires nécessaires à l'encouragement de la production de céréales et de protéines fourragères en réduisant le montant alloué aux contributions à l'adaptation.

#### *Protection douanière des céréales*

De nombreuses organisations paysannes et d'autres organisations en amont et en aval ainsi que Swiss granum rejettent une réduction du taux du contingent pour les céréales panifiables. Diverses organisations (FSPC, Prométerre, ASS, ACCCS) réclament le retour à un taux du contingent fixe pour les céréales panifiables. La VSF estime que les systèmes de protection douanière des céréales doivent être uniformisés parce que les céréales panifiables sont économiquement trop avantagées par rapport aux céréales fourragères. Une organisation du commerce de gros (VSGF) est favorable à la réduction du taux du contingent proposée. Economiesuisse et Union patronale suisse soulignent que

la diminution de la protection douanière et l'ouverture des marchés doivent rester les objectifs majeurs.

L'UDC, de nombreuses organisations paysannes et une organisation en amont (VSF) soutiennent la délégation des compétences en matière de fixation des droits de douane à l'Office fédéral de l'agriculture, à condition que le mode de calcul soit clairement défini dans l'ordonnance. Swiss granum demande des explications précises sur les conséquences de la délégation des compétences ainsi qu'une consultation avant chaque modification du régime douanier. Diverses organisations (FSPC, Swissmilk, ASS, ASSAF, VSGF, FMS, ASPBP, USPC, ASIA et FIAL) rejettent la proposition d'une délégation des compétences.

Compte tenu de la diminution des droits de douane et de l'introduction des contributions à la sécurité de l'approvisionnement, quatre des organisations directement touchées par la constitution de réserves obligatoires (réservesuisse, SwissOlio, VSGF, FSB) demandent d'étudier la possibilité de modifier la loi sur l'approvisionnement économique du pays en vue du financement des réserves obligatoires par le biais des ressources générales de la Confédération.

#### *Matières premières renouvelables*

De nombreuses organisations paysannes et une interprofession se prononcent en faveur du maintien de la possibilité de promouvoir les matières premières renouvelables. Il est prévu que la Confédération octroie des contributions non seulement aux installations pilote et aux installations de démonstration mais aussi à toutes les entreprises transformant des matières premières qui peuvent également être utilisées comme denrées alimentaires. Une organisation du secteur en amont (Swiss-Seed) réclame le maintien de l'article actuel.

### **5.3.5 Cultures spéciales et économie vinicole**

#### *Soutien aux mesures de mise en valeur des fruits*

Le canton d'Argovie et trois organisations paysannes (USP, FUS, AZO) se prononcent en faveur d'une extension aux petits fruits des mesures fédérales de mise en valeur des fruits à pépins et des fruits à noyau.

#### *Contributions à la reconversion dans l'arboriculture et la viticulture*

Le canton du Valais demande le maintien des contributions encourageant une production de fruits et légumes axée sur le marché et réclame, avec le canton de Vaud et deux organisations de producteurs, une promotion des cultures innovantes de durée indéterminée.

L'UDC et certaines organisations paysannes sont d'accord avec la suppression de l'aide de durée déterminée accordée pour adapter la production de fruits et de légumes aux impératifs des marchés. L'UDC et de nombreuses organisations paysannes soutiennent également la suppression de la base légale valable jusqu'en 2011 pour l'octroi de contributions à la reconversion dans la viticulture. Deux organisations de producteurs (ANCV, SEVS) demandent leur prolongation jusqu'en 2017.

Deux organisations de producteurs (Prométerre, CVA) réclament des contributions fédérales pour la production de fruits et de légumes afin de compenser leur plus grande difficulté d'accès aux paiements directs. Une organisation de producteurs est favorable à la suppression immédiate de la mesure valable pour une durée limitée et à la réintroduction des contributions à l'exportation pour les concentrés de fruits à pépins et les jus concentrés pendant les années d'excédents.

Le canton du Tessin se prononce en faveur d'une modification de l'autorisation de planter des vignes pour que le canton puisse, d'entente avec les interprofessions, interdire temporairement toute plantation de nouvelles vignes lorsque des mesures d'allègement du marché ou de reconversion des surfaces viticoles sont financées ou que la situation sur le marché l'exige. Le canton VS demande une aide plus importante pour les vignes cultivées en terrasses et bordées de murs en pierres sèches par le biais des améliorations structurelles en cas de suppression des contributions à la reconversion.

### *Appellation d'origine contrôlée pour le vin*

Les cantons du Tessin et des Grisons sont d'avis qu'une région géographique devrait pouvoir comprendre plusieurs AOC dans la mesure où les exigences sont remplies et que la traçabilité est garantie. En outre, une AOC devrait pouvoir être définie par un nom ou son synonyme et/ou des adjectifs.

## **5.4 Paiements directs**

### *Remarques générales*

La majorité des cantons, la DTAP, la COSAC, PS, le PLR, les Verts, les Vert'libéraux, l'USP, la FPSL et diverses organisations (dont Bio Suisse, IP-Suisse, FRC, Pro Natura, WWF et le détaillant Coop) sont favorables sur le fond au changement de système proposé par le Conseil fédéral ainsi qu'à un meilleur ciblage des paiements directs. Quelques cantons (UR, FR, AI et JU) ainsi que le PDC considèrent d'un œil critique ce changement de système. Certains d'entre eux estiment qu'il aurait suffi d'optimiser le système actuel. L'UDC et différentes organisations paysannes rejettent, quant à elles, le projet de remaniement.

La majorité des cantons, l'UDC, le PLR, le PDC et les milieux paysans demandent d'une manière générale que les charges administratives découlant des mesures de politique agricole n'augmentent pas.

### *Communicabilité et terminologie*

Une grande partie des cantons, Alliance Agraire, la FPSL, la FPC et quelques autres organisations paysannes estiment que le développement du système des paiements directs faciliterait, voire améliorerait la communication. Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, l'USP, l'ASPV et certaines associations paysannes cantonales doutent, quant à eux, que la communicabilité puisse être améliorée, notamment en raison de sa complexité toujours aussi grande.

La majorité des cantons, la CDCA, la COSAC, l'USP et d'autres organisations essentiellement paysannes approuvent la dénomination des contributions, en raison de leur pertinence. Neuf cantons (LU, SZ, ZG, AR, AI, AG, TG, TI, JU), l'UDC, l'USP, Vache mère Suisse, l'ASPV et d'autres organisations paysannes réclament l'examen des dénominations suivantes : contributions au système de production, contributions à l'utilisation efficiente des ressources et contributions à l'adaptation.

### *Réalisation et exécution*

La majorité des cantons, la CDCA, la COSAC, des partis nationaux (PLR, Vert'libéraux, PBD et UDF), des organisations paysannes (l'USP, la FSPC, l'APMP, Bio Suisse, la FPSL) réclament une simplification de l'exécution, pour les agriculteurs comme pour les services cantonaux compétents en la matière. Ainsi, cinq cantons (SZ, ZG, SH, AI et TG) et la CDCA ont salué la suppression des contrats de prise en charge des engrais de ferme et leur remplacement par un système livraison électronique. Ces cantons et la CDCA souhaitent également supprimer le système contractuel en ce qui concerne la gestion des inventaires LPN. La CDPNP demande l'exécution de la LPN continue à incomber aux services cantonaux de protection de la nature. Les cantons précités et la CDCA souhaitent en outre des bases légales pour l'administration électronique du système agricole. Quatre cantons (SZ, SO, BL et AG) et le PBD ont émis des critiques à l'encontre de la proposition de créer, en plus de la mise en réseau, un deuxième instrument tenant compte des spécificités régionales par le biais des contributions à la qualité du paysage. Ils demandent le regroupement de ces instruments, à savoir l'exploitation des synergies qui en découlent. La majeure partie des cantons, la CDCA et d'autres organisations ont critiqué la complexité de l'utilisation des contributions à la qualité du paysage et, dans certains cas, des contributions à la biodiversité.

### **5.4.1 Critères d'entrée en matière et critères de limitation**

#### *Limitation aux exploitations paysannes cultivant le sol*

Les cantons des Grisons et d'Argovie, les Vert'libéraux ainsi que certaines organisations veulent verser des paiements directs à toutes les personnes morales ou au moins examiner cette possibilité.

Neuf cantons (SZ, OW, NW, ZG, AR, AI, SG, TG et JU) et la FCM saluent expressément la proposition mise en consultation.

Cinq cantons (LU, SO, TG, VD et VS) et la COSAC demandent l'accès aux paiements directs pour les exploitations gérées par des écoles ou plus fondamentalement pour toutes les exploitations du secteur public. Le PS, les Verts, l'APMP et d'autres organisations souhaitent que les coopératives bénéficient aussi de paiements directs. Le canton du Valais, l'UDC, le PBD, l'USP et d'autres organisations essentiellement paysannes veulent faciliter l'octroi de paiements directs aux personnes morales.

#### *Charge minimale de travail, exprimée en unités de main-d'œuvre standard (UMOS)*

Le Vert'libéraux et l'APMP critiquent le choix d'une charge minimale de travail en UMOS comme seuil d'admission. Ils souhaitent que la charge administrative soit le seul critère retenu et qu'un montant minimal soit fixé pour les paiements directs par exploitation à la place de la limite inférieure UMOS.

Les propositions sont expressément approuvées par neuf cantons (ZH, SZ, OW, FR, SG, AG, TG, NE et JU), Coop et quelques organisations issues essentiellement des secteurs de la transformation et du commerce. Le canton de Schaffhouse, le PS, les Verts, Alliance Agraire et d'autres organisations paysannes, des organisations de protection des animaux et la FPC veulent conserver la réglementation actuelle. Le canton du Tessin souhaite que rien ne soit changé au moins dans la région de montagne. Neuf cantons (UR, NW, SO, BL, SH, AR, GR, VS et GE), l'UDC, le PDC, le PBD, la FCM, Vision Landwirtschaft, la PSA, les milieux paysans et d'autres organisations veulent seulement adapter les facteurs. Quatre cantons (LU, OW, ZG et AI) et la COSAC voudraient relever la limite UMOS uniquement pour les nouveaux bénéficiaires. Une grande partie des cantons, la COSAC, les Verts et les organisations les plus diverses revendiquent de nouvelles valeurs UMOS pour des branches d'exploitation bien précises.

#### *Part minimale de main-d'œuvre propre à l'exploitation*

Le canton de Lucerne et les Vert'libéraux souhaitent la suppression de la part minimale de main-d'œuvre propre à l'exploitation. Treize cantons (UR, SZ, OW, NW, ZG, AR, AI, SG, GR, TG, TI, GE et JU), la COSAC, l'UDC, la FCM, l'USP et d'autres organisations paysannes souhaitent expressément son maintien. Le canton du Jura et AGORA demandent au Conseil fédéral de définir des instruments de contrôle dans l'ordonnance.

#### *Limite d'âge*

Le Vert'libéraux veulent garder la limite d'âge uniquement pour les contributions à l'adaptation. Treize cantons (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, AR, AI, SG, GR, TG, GE et JU), la COSAC, l'UDC, le PBD, la FCM, l'USP et d'autres organisations essentiellement paysannes sont favorables au maintien de la limite d'âge.

Le canton de Neuchâtel demande que tout les membres d'une société de personnes soient tenus de respecter la limite d'âge. Le SAB veut appliquer la limite d'âge avec souplesse dans les régions avec une utilisation insuffisante des surfaces agricoles.

#### *Exigence à laquelle doit satisfaire la formation agricole de base*

Personne, à part le canton de Bâle-Campagne et la «Neue Bauernkoordination Schweiz», ne rejette sur le fond les dispositions relatives à la formation. Quatre cantons (BE, FR, TI et VD), la FCM, le SAB et l'UPS ainsi que certaines organisations essentiellement paysannes appuient les propositions concernant l'exigence requise en matière de formation. Quatre cantons (VS, NE, GE et JU), AGORA et Prométerre ne souhaitent pas modifier les exigences actuelles.

Onze cantons (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, SO, AR, AI, GR et TG), la COSAC, des milieux paysans et d'autres organisations veulent supprimer l'exception prévue pour les exploitations avec moins de 0,5 UMOS dans la région de montagne. L'UDC aimerait voir au moins la question examinée.

Douze cantons (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, SO, AI, SG, GR, AG et TG), la COSAC, le PBD, des milieux paysans et d'autres organisations voudraient supprimer la prise en considération d'autres formations professionnelles de base liées à une formation continue en agriculture (formation PD) et ne plus

admettre que le certificat fédéral de capacité / l'attestation fédérale de formation professionnelle. Le canton de Fribourg demande un renvoi clair à la loi sur la formation professionnelle. L'APMP souhaite le maintien de la formation PD. AGORA et quelques autres organisations issues de la filière fromagère et de la viticulture veulent voir d'autres formations reconnues.

#### *Limites de revenu et de fortune*

Les propositions de limites de revenu et de fortune bénéficient du soutien de quatre cantons (UR, SZ, GR et NE), de l'UDC, du PBD et des Vert'libéraux, des représentants des milieux de l'économie et du commerce, de l'USP et d'autres organisations paysannes. Le canton d'Argovie voudrait supprimer la limite pour toutes les contributions alors que le maintien de la limite est demandé par cinq cantons (ZH, SO, BL, AI et TI), le PS, le PDC, les Verts, des organisations de protection de la nature, de l'environnement et des animaux, Vision Landwirtschaft, l'APMP, Alliance Agraire et le SAB. Le canton de Zurich propose d'en exempter uniquement les contributions à la qualité du paysage et les contributions à la biodiversité.

#### *Valeurs limites pour la somme des contributions par UMOS*

La suppression du plafonnement des paiements directs par UMOS est seulement soutenue par les Vert'libéraux et quelques organisations. Le maintien de ce plafonnement est favorablement accueilli par la majorité des cantons, la COSAC, l'UDC, le PS, les Verts, le PBD, les milieux paysans, Vision Landwirtschaft et l'Association suisse pour la protection des oiseaux.

#### *Echelonnement par surface et par animal*

La suppression de l'échelonnement est expressément soutenue par le canton UR, l'UDC, la FCM, l'USP et quelques organisations paysannes ou autres. Le canton de Bâle-Campagne, le PS, les Verts, Alliance Agraire, l'APMP, Bio Suisse, Vision Landwirtschaft et des organisations de protection de l'environnement et des animaux souhaitent maintenir l'échelonnement au moins pour la surface. La PSA et quelques organisations paysannes veulent conserver l'échelonnement pour les surfaces et les animaux.

#### *Respect des dispositions de la LEaux, de la LPE, de la LPA*

Les cantons OW et TG soutiennent le maintien de l'obligation de respecter les dispositions de la législation sur la protection des eaux, de l'environnement et des animaux. Les cantons de Saint-Gall et TI ainsi que la CDPNP voudraient élargir la liste, tandis que d'autres cantons (SZ, ZG et AI) souhaitent reformuler l'alinéa concerné.

#### *Exigences en matière de mode d'exploitation auxquelles doit satisfaire la région d'estivage*

Sept cantons (LU, SZ, OW, NW, ZG, SO et AI) et la COSAC souhaitent conserver la réglementation actuelle relative aux exigences en matière de mode d'exploitation auxquelles doit satisfaire la région d'estivage. La CDPNP demande que les exploitations d'estivage présentant une biodiversité très riche soient encouragées de façon ciblée. L'USP veut que les exigences en matière de mode d'exploitation auxquelles est soumise la région d'estivage soient régies dans l'ordonnance sur les contributions d'estivage. La SSEA et le SAB veulent supprimer les interrelations avec les PER.

### **5.4.2 Surfaces donnant droit aux contributions**

#### *Paiements directs versés pour les terrains à bâtir*

Quatre cantons (LU, OW, ZG, SO), la CCE, le PS et quelques organisations comme Alliance Agraire, Vision Landwirtschaft, Pro Natura et Coop saluent la proposition de ne pas verser de paiements directs pour les terrains à bâtir. L'UDC appuie cette proposition seulement à la condition que la perte soit intégralement compensée par des contributions à l'adaptation. Quatorze cantons (UR, SZ, FR, SH, AI, GR, AG, TG, TI, VD, VS, NE, GE et JU), la COSAC, le PDC, les Verts, l'UDF, l'USP ainsi que d'autres organisations paysannes ou autres souhaitent que des paiements directs puissent encore être accordés pour les terrains à bâtir sous certaines conditions. Quelques cantons (AR, VS et JU) attendent une réglementation transitoire de six ans ou une limitation aux surfaces qui viennent d'être

classées en zone à bâtir. L'APMP veut que l'exclusion ne s'applique qu'aux propriétaires et non pas aux fermiers.

#### *Contributions versées pour les surfaces d'estivage*

Le canton UR, le PS et les Verts sont favorables au versement de contributions à la biodiversité et de contributions à la qualité du paysage pour les surfaces d'estivage. La SSEA, Bio Suisse, IP-Suisse, Alliance Agraire et quelques organisations, en majorité paysannes, soutiennent également cette proposition. Le PS, les Verts, le SAB, Bio Suisse, IP-Suisse, Vision Landwirtschaft, Interessenvertreter Berggebiet, Alliance Agraire et quelques organisations essentiellement paysannes souhaitent que d'autres types de contributions soient également introduits pour les surfaces d'estivage.

#### *Surfaces d'entretien agricole*

La majorité des cantons ainsi que la COSAC, le PS, le PBD et de nombreuses organisations issues de tous les secteurs rejettent l'introduction de la nouvelle catégorie «Surfaces d'entretien agricole». Le canton du Tessin demande la suppression de l'art. 70a, al. 4. Le canton d'Argovie souhaite réexaminer la proposition et plutôt diviser la SAU en deux catégories. Le canton d'Uri préfère, quant à lui, étendre la SAU, et le canton de Schaffhouse voudrait s'assurer que la priorité est donnée à la biodiversité pour les objets à protéger. Agridea demande que la SAU soit divisée en différentes sous-catégories.

### **5.4.3 Prestations écologiques requises**

#### *Prestations écologiques requises (PER) en tant que condition de base*

La plupart des cantons ainsi que la CDCA et la COSAC, l'UDC et les organisations paysannes sont favorables au maintien des PER en tant que condition de base. Ils demandent cependant d'éviter de compliquer et de durcir les conditions. La CCE, Greenpeace Suisse, Pro Natura, ASPO et le WWF approuvent également le maintien des PER, mais demandent que les PER soient davantage axés sur les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA). La CDPNP demande que les législations à respecter énumérées à l'art. 70a, al. 1, let. c, soient complétées par la LPN.

#### *Protection appropriée du sol*

Huit cantons (LU, OW, ZG, SO, AI, SG, TG et GE), la COSAC, Alliance Agraire, la FPC, la SSP et SL saluent les mesures proposées. La majorité des cantons cités souligne cependant qu'une protection efficace du sol passe par une exploitation adaptée au site. L'UDC, l'USP, AGORA et les organisations paysannes approuvent les mesures proposées pour autant qu'elles n'entraînent ni durcissement des exigences ni augmentation des coûts administratifs.

Les cantons d'Uri et des Grisons, la CCE, la CDPNP et IKL approuvent l'introduction d'une carte de risques d'érosion destinée à améliorer l'application des mesures, jusqu'ici insuffisante. Le canton ZH et la SSIGE demandent l'extension des mesures à l'ensemble de la protection des eaux pour les nappes phréatiques exploitables. Le SSIGE demande en outre de ne pas accorder de contributions à la culture des champs pour les surfaces qui se trouvent dans des zones de protection. Les cantons d'Argovie et du Jura et la FSPC émettent des réserves quant à l'introduction de la carte de risques d'érosion. PIOCH et KIP se prononcent contre cette introduction.

Le canton de Zurich, KIP et le cercle de vulgarisation Légumes demandent la réintroduction de l'indice de protection du sol, une fois remanié. KIP ne veut pas que des contributions soient versées pour les terres ouvertes présentant une déclivité supérieure à 18 %.

#### *Protection phytosanitaire*

Le canton du Jura, l'UDC et l'USP sont favorables au maintien des exigences actuelles. Le canton de Zurich, ACCS et les organisations de défense de l'environnement réclament des mesures plus conséquentes pour réduire les apports de produits phytosanitaires dans les eaux.

#### *Surfaces de promotion de la biodiversité: suppression de l'exigence des 7 % dans les zones de montagne III et IV*

Les cantons d'Obwald et de Zoug, la COSAC, l'UDC, l'USP et de nombreuses organisations paysannes soutiennent la suppression de l'exigence des 7 % dans les zones de montagne III et IV. Alliance Agraire, la FCM, Bio Suisse et des organisations régionales bio sont favorables à cette suppression à condition que des moyens financiers suffisants soient mis à disposition pour les paiements en faveur de la qualité et que les contributions liées aux animaux soient effectivement converties en contributions à la surface. Des organisations de producteurs (Suisseporcs, UMS, Gallosuisse) demandent la suppression des 7 % dans toutes les zones.

Comme la proportion des surfaces de promotion de la biodiversité varie beaucoup selon la région, cette proposition est accueillie avec un certain scepticisme par neuf cantons (LU, UR, SZ, NW, SO, AI, GR, AG, NE) et la CCE. La CDPNP ne se contente pas de rejeter la suppression des 7 %, elle réclame de plus un rehaussement à 10 % dans les régions de montagne I et II ainsi qu'à 15 % dans les régions de montagne III et IV. Les organisations de protection de la nature et de l'environnement s'opposent à cette suppression.

*Exploitation conforme aux prescriptions des surfaces inventoriées d'importance nationale en tant que charge PER*

Cette proposition est soutenue par six cantons (LU, SG, SH, , GR, AG, NE), la CDPNP, les Verts, Bio Suisse, les organisations régionales bio, des organisations de protection de la nature et de l'environnement ainsi que BôA et AGöAA. Ceux-ci suggèrent l'ajout d'objets régionaux et locaux. L'UDC et l'USP sont favorables à l'harmonisation, si les surfaces inventoriées font partie des SPB. Par contre, la proposition a été rejetée par quatre cantons (SO, VD, VS et NE), Prométerre, KIP et quelques organisations paysannes.

Cinq cantons (LU, OW, ZG, AI, TG) et la COSAC attirent l'attention sur l'existence d'éventuelles contradictions entre la LAT, LEaux et les PER.

*Modification de la loi sur la protection des eaux*

Les Verts, Bio Suisse et les organisations bio régionales ainsi que l'APMP, Alliance Agraire et la FPC approuvent expressément les modifications de la LEaux.

Dix cantons (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, SO, GR, TG, TI), la CCE et la COSAC accueillent favorablement le remplacement du système des contrats par un système informatisé des bulletins de livraison.

L'UDC, l'USP, Vache mère Suisse, Suisseporcs, l'ASPV, l'UMS et de nombreuses autres organisations agricoles approuvent l'ancrage législatif du système d'information centralisé (HODUFLU), s'il ne doit pas en résulter des coûts supplémentaires. Quatre cantons (UR, NW, FR et GR) et la CCE se félicitent de la saisie dans HODUFLU, si la phase pilote est concluante. Cinq cantons (ZH, FR, AI, VD et JU) sont d'accord avec l'introduction de HODUFLU tout en posant néanmoins les conditions suivantes : maintien du régime des contrats ou d'un système simplifié ou encore garantie d'un pilotage conforme à la législation de tous les transferts d'engrais de ferme et exceptions pour les bilans équilibrés des éléments fertilisants. Le canton du Valais ne veut pas de charges administratives supplémentaires et demande que le système soit adapté à la situation du canton. Selon le canton de Neuchâtel, HODUFLU encourage les transferts d'engrais de ferme, ce qui est en contradiction avec les objectifs de durabilité. Greenpeace, Pro Natura et WWF saluent l'introduction de HODUFLU, mais lui préféreraient celle de certificats pour détenteurs d'animaux. Le canton de Genève et PIOCH s'opposent à l'introduction obligatoire de HODUFLU.

#### **5.4.4 Contributions au paysage cultivé**

*Remarques générales*

Onze cantons (BE, UR, SZ, OW, NW, ZG, SO, AR, AI, GR et JU), la COSAC et les milieux paysans soutiennent expressément sur le fond les contributions au paysage cultivé. Le canton de Thurgovie et la CDPNP demandent de les rebaptiser «contributions au maintien d'un paysage ouvert». Les Vert'libéraux souhaitent examiner la question d'un rattachement aux contributions à la sécurité de l'approvisionnement. Coop veut qu'il soit mieux tenu compte des conditions difficiles dans les régions de montagne.

*Contribution selon la zone au maintien d'un paysage ouvert*

Ce type de contributions est expressément soutenu par les cantons d'ri, de Nidwald, des Grisons et du Jura ainsi que par l'UDC et des milieux paysans. Le canton de Zoug demande, en plus de la contribution selon la zone, l'introduction d'une contribution pour les mesures à prendre au cas par cas pour le «maintien des surfaces ouvertes conquises par la forêt». Le canton de Berne aimerait être en mesure de calculer les contributions afin de combler les lacunes identifiées en matière de maintien du paysage ouvert dans la région de montagne supérieure et dans les terres à rendement marginal. Le canton de Saint-Gall est favorable à un échelonnement des contributions pour les surfaces de pâturage. La CDPNP, Interessensvertreter Berggebiet, Vision Landwirtschaft, Pro Natura et le WWF demandent de ne pas verser pour l'instant de contributions selon la zone et d'employer plus efficacement ces moyens financiers en les allouant aux surfaces présentant des difficultés techniques ou menacées d'abandon.

*Contribution pour terrains en pente*

Quatorze cantons (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, FR, SO, AI, SG, GR, TG, TI et NE), la COSAC, l'UDC, le PS, les Verts, les organisations paysannes et d'autres milieux approuvent les modifications concernant les contributions pour terrains en pente. Sept cantons (UR, SZ, OW, NW, ZG, AR et GR), le PS, les Verts, la SSEA, Bio Suisse, Alliance Agraire, Vision Landwirtschaft, Interessensvertreter Berggebiet et d'autres organisations demandent une augmentation des contributions pour terrains en pente, en particulier pour les terrains en forte pente. Le canton d'Argovie souhaite limiter l'extension aux zones de plaine uniquement pour l'exploitation de surfaces herbagères. Le canton de Bâle-Campagne veut soit renoncer à l'échelon >50 % soit fixer des obligations permettant de lutter contre l'érosion. Le canton de Saint-Gall demande de tenir compte du nombre de fauches au moment de définir les contributions. Le canton de Fribourg et l'UDC souhaitent conserver les contributions actuelles pour la viticulture. Quatre cantons (TI, VS, VD et NE), l'USP et d'autres organisations souhaitent revoir les contributions pour la viticulture, voire réduire les exigences ou accorder aussi ce type de contributions à l'arboriculture.

L'USP, le SAB, la SSEA et d'autres organisations veulent que les contributions soient davantage conçues en fonction des difficultés d'exploitation et de la charge de travail. Le canton du Tessin voudrait que la contribution pour le troisième degré de déclivité soit déjà établie à partir d'une pente de 45 %. Le PS, les Verts, Bio Suisse, Alliance Agraire, Vision Landwirtschaft, les représentants des intérêts des régions de montagne, la Coop, la FCM et d'autres organisations réclament une contribution en fonction de la part de terrain en pente qui est fauchée. Vision Landwirtschaft et Interessensvertreter Berggebiet souhaitent que d'autres facteurs de difficulté soient pris en considération.

*Contribution d'estivage*

Le maintien de la contribution d'estivage n'a été critiqué dans aucune prise de position. Une grande partie des cantons, la COSAC et la CDCA souhaitent continuer à encourager indirectement l'estivage au moyen d'une contribution à l'exploitation permanente. Cette proposition est également soutenue par le PBD, la SSEA, le SAB, la FPSL, Vache mère Suisse et d'autres organisations. L'UDC, l'USP, Vache mère Suisse, Pro Natura, Greenpeace et le WWF demandent une analyse des conséquences induites par la nouvelle stratégie. Sept cantons (BE, UR, NW, SG, GR, TG et JU), l'UDC, le PS, le PBD, USP, SAB, SSEA, Bio Suisse, FPSL, Alliance Agraire, Vision Landwirtschaft, Interessensvertreter Berggebiet et d'autres organisations demandent plus d'argent, soit pour l'estivage en général, soit ciblé en fonction des différentes catégories d'animaux ou de certaines conditions. Le canton du Jura, l'UDC et l'USP veulent étendre les compétences des cantons pour que les problèmes régionaux soient mieux pris en considération. Quatre cantons (BE, UR, GR et TG), certaines organisations et associations paysannes cantonales appuient la proposition d'augmenter les contributions d'estivage pour les moutons gardés par des chiens de berger dans des pâturages tournants. Neuf cantons (LU, SZ, OW, ZG, SO, AI, SG, TG et du Tessin) et la COSAC demandent de transférer les fonds ad hoc de l'OFEV dans le budget de l'OFAG. Les cantons d'Uri et de Fribourg ainsi que la SSEA et le SAB s'opposent à un rattachement des contributions d'estivage à la protection des troupeaux ou ne veulent pas que le budget agricole soit utilisé pour financer les chiens de garde. Alliance Agraire, Vision Landwirtschaft, Interessensvertreter Berggebiet, la FPC et différentes organisations réclament une



différenciation des contributions d'estivage en fonction des conditions d'accès et de l'apport en éléments fertilisants. La CDPNP et les organisations de protection de la nature, de l'environnement et des animaux demandent de supprimer les contributions pour les moutons non gardés.

#### *Autres sujets*

Le canton de Fribourg et la SSEA appuient la proposition de permettre aux cantons de verser une partie des contributions d'estivage aux personnes qui assument la charge de l'infrastructure. L'USP et différentes organisations demandent de verser également des contributions d'estivage pour l'estivage traditionnel à l'étranger.

La proposition de créer une base pour le soutien de la protection des troupeaux dans la loi sur la chasse est soutenue par quatre cantons (BE, OW, SG et JU), les Verts, l'USP, Bio Suisse et d'autres organisations. L'USP souhaite que la Confédération participe de plus financièrement au dédommagement et à la prévention des dommages causés aux cultures et aux animaux de rente par le gibier et les grands prédateurs. Le financement de cette mesure sortirait du cadre du budget agricole.

Le WWF et Greenpeace demandent l'indemnisation de toutes les prestations agricoles pour la protection et l'entretien des biotopes d'importance nationale, régionale ou locale, y compris les bordures tampons, ainsi qu'une nouvelle contribution au maintien d'un paysage ouvert pour les prairies riches en espèces et les pâturages dans la région de montagne et d'estivage.

### **5.4.5 Contributions à la sécurité de l'approvisionnement**

#### *Remarques générales*

Les contributions à la sécurité de l'approvisionnement ont emporté l'adhésion expresse de huit cantons (BE, LU, SZ, ZG, BL, AI, TG et JU), de la COSAC, de l'UDC, du PBD, des Verts, de l'USP, d'Alliance Agraire, de Coop et d'autres organisations. Le PLR rejette les contributions à la sécurité de l'approvisionnement. Le Vert libéraux, IP-Suisse, la FCM, Alliance Agraire et Coop émettent des critiques à l'égard des contributions. Le canton de Lucerne réclame une aide accrue pour les cultures spéciales. Le canton d'Argovie souhaite retenir l'UMOS comme critère. Le canton de Saint-Gall voudrait que l'économie alpestre bénéficie aussi des contributions à la sécurité de l'approvisionnement. Les Verts veulent aussi encourager la culture écologique de semences en octroyant des contributions à la sécurité de l'approvisionnement.

La proposition de verser les actuelles contributions pour animaux sous la forme de contributions à la sécurité de l'approvisionnement en fonction de la surface a recueilli les suffrages de neuf cantons (ZH, BE, LU, UR, GL, BL, TG, NE et GE), de la DTAP, de la CDPNP, de la CCE, du PSS, des Verts, des Vert libéraux, de la FCM, de Coop, de l'APMP, d'IP-Suisse, de Bio Suisse, de Pro Natura, d'Alliance Agraire, de Vision Landwirtschaft et d'autres organisations issues essentiellement du domaine de la protection de l'environnement et des animaux. Trois cantons (SZ, ZG et BS), la CDCA et la COSAC saluent sur le fond la proposition du Conseil fédéral. Même s'ils souhaitent conserver les contributions liées aux animaux, voire attribuer les éventuels moyens financiers supplémentaires alloués aux contributions à la sécurité de l'approvisionnement sous la forme de contributions liées aux animaux, ils voient néanmoins les avantages du nouveau modèle, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la responsabilité entrepreneuriale. Ils proposent d'augmenter sensiblement les contributions accordées pour la production de lait et de viande basée sur les herbages dans le but de renforcer substantiellement la production animale. Six cantons (OW, NW, AI, SG, VS et JU), l'UDC, le PBD, l'USP et d'autres organisations paysannes veulent conserver les actuelles contributions UGBFG et GACD dans le cadre des contributions à la sécurité de l'approvisionnement. Les mêmes participants à la consultation (à l'exception de AI, VS et JU) souhaitent étudier la possibilité d'un abaissement de la limite d'octroi afin de limiter les effets négatifs des contributions liées aux animaux. Les cantons d'Argovie et des Grisons, le SAB et la SSEA réclament le maintien des contributions GACD. Le canton d'Argovie et du Tessin demandent d'une manière générale que les contributions continuent à être accordées pour les animaux de rente consommant des fourrages grossiers. Le canton de Soleure souhaite également continuer à verser la contribution aux animaux, à condition toutefois que celle-ci soit échelonnée en fonction de l'intensité de la production. Le canton de Vaud demande

l'examen du système des contributions aux animaux et son maintien sous une forme qui n'incite plus à garder un maximum d'animaux. Le canton de Fribourg et la FPSL veulent que la charge effective en bétail soit prise en considération au moyen d'une charge en bétail minimale échelonnée. Si, contrairement à leur demande, il n'est plus accordé de contributions aux animaux, cinq cantons (OW, NW, AR, AI et JU), l'UDC, le PBD, l'USP et d'autres organisations paysannes revendiquent comme alternative une contribution à la surface échelonnée en fonction de la charge en bétail. Les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et des Grisons réclament la fixation d'une limite supérieure par exploitation pour les contributions GACD à la place de la limite actuelle d'octroi; le canton du Jura veut, quant à lui, une contribution pour la sauvegarde des races suisses, en particulier de la race des Franques-Montagnes.

#### *Charge minimale en bétail sur les surfaces herbagères*

Cette proposition est favorablement accueillie par les cantons d'Uri et des Grisons, le PBD et différentes organisations paysannes ou autres. Le canton du Jura, la CDPNP, les Vert'libéraux et Suisseporcs souhaitent que ces contributions soient aussi versées sans charge minimale en bétail. Le canton de Thurgovie, la CDPNP, le PS, les Verts, des organisations de protection de la nature, de l'environnement et des animaux, Bio Suisse, Alliance Agraire, l'APMP et la FPC veulent ajouter à la charge minimale en bétail une charge maximale, qui, une fois atteinte, ne donnerait plus droit à des contributions. Les cantons de Bâle-Campagne et d'Argovie, Pro Natura et Greenpeace demandent l'abaissement de la charge minimale en bétail, en raison de son effet intensifiant, ou alors sa suppression complète. Les cantons de Lucerne et de Vaud veulent la réduction de la charge minimale de/en bétail pour les surfaces de promotion de la biodiversité. Le canton de Vaud réclame en outre une exception pour les surfaces de ce type et les prairies artificielles des exploitations sans animaux. Les cantons de Fribourg et du Jura, l'UDC et des milieux paysans souhaitent un échelonnement de la charge minimale en fonction de la charge de bétail.

#### *Contribution de base*

La suppression de la contribution de base est demandée par des organisations de protection de la nature, de l'environnement et des animaux, Interessensvertreter Berggebiet, economiesuisse et l'UPS. Les Verts, Coop, l'APMP, Bio Suisse, Alliance Agraire, la FPC et d'autres organisations veulent maintenir à un niveau aussi bas que possible la contribution de base accordée lorsque les conditions de production sont difficiles. Deux cantons (JU et AI), l'UDC, l'USP et d'autres organisations, majoritairement paysannes, souhaitent une contribution de base nettement plus élevée.

#### *Contribution selon la zone pour les conditions de production difficiles*

Le Vert'libéraux soutient expressément ce type de contribution tandis que des organisations de protection de la nature, de l'environnement et des animaux en demandent la suppression. Deux cantons (AI et JU) et le PBD veulent que cette contribution soit versée par hectare et par UGB. Ils réclament également une augmentation des moyens prévus.

#### *Contribution d'encouragement aux grandes cultures et aux cultures pérennes*

Le canton du Jura, le PBD, l'APMP, Alliance Agraire, Coop et d'autres organisations sont expressément favorables à cette contribution. Le Vert'libéraux souhaite éviter les effets négatifs sur l'environnement par un aménagement ad hoc. Des organisations de protection de la nature, de l'environnement et des animaux veulent que cette contribution ne soit accordée que si une certaine surface minimale n'est pas atteinte. Coop la conditionne à l'amélioration des structures et de la compétitivité.

#### *Contributions à la sécurité de l'approvisionnement pour les surfaces situées en zone limitrophe et exploitées par tradition*

Le canton du Jura, l'UDC et les milieux paysans appuient cette proposition. La KIP demande de ne pas verser de contributions pour les surfaces et les mesures qui ne doivent pas être évaluées par des organes de contrôle suisses ni par des organes de contrôle étrangers.

#### 5.4.6 Contributions à la biodiversité

##### *Echelonnement des contributions par zone*

Sept cantons (BE, LU, UR, SZ, OW, FR, SO), la CDPNP, economiesuisse, l'Union patronale suisse, des organisations de protection de la nature, de l'environnement, les représentants de la région de montagne, Vision Landwirtschaft et quelques organisations régionales bio réclament la suppression de l'échelonnement par zone. Deux cantons (TI et GR), le PS, les Verts, Bio Suisse, quelques organisations régionales bio, Alliance Agraire et l'APMP veulent une réduction de l'échelonnement des contributions. Six cantons (NW, ZG, AR, AI, TG, JU) et la COSAC demandent la suppression de l'échelonnement des contributions dans l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE).

##### *Prise en charge à 100 % des contributions pour la qualité*

Trois cantons (OW, AG et BE) accueillent favorablement la prise en charge à 100 % par la Confédération des contributions pour la qualité de surfaces écologiques. Un petit nombre d'associations paysannes régionales et l'ASPV s'opposent à ce que la Confédération assume à 100 % les contributions.

##### *Contributions à la biodiversité en dehors de la SAU et promotion spécifique en région d'estivage*

Le canton de Berne salue la proposition d'octroyer des contributions à la biodiversité en dehors de la SAU. L'UDC, l'USP et des milieux paysans critiquent cette proposition. L'extension de ces contributions à la surface d'estivage est favorablement accueillie par cinq cantons (BE, OW, ZG, FR, JU), le WWF, Greenpeace et Pro Natura.

##### *Echelonnement de la contribution à la biodiversité selon le niveau de qualité*

Trois cantons (BE, FR et SO) rejettent l'échelonnement de la contribution à la biodiversité selon le niveau de qualité. Les autres cantons n'ont pas expressément pris position. L'UDC, l'USP, Vache mère Suisse, des organisations de race axées sur la vache mère et des associations paysannes soutiennent cet échelonnement à condition qu'il n'entraîne pas un durcissement progressif des exigences et qu'il permette une mise en œuvre simplifiée. Cet échelonnement est soutenu par Interessenvertreter Berggebiet, Verein Vision Landwirtschaft et d'autres organisations. Greenpeace, Pro Natura et WWF réclament des contributions temporaires pour les surfaces sans qualité spécifique.

##### *Cofinancement de projets de mise en réseau*

Quatre cantons (SG, TI, VD, JU), la CCE, des organisations de protection de la nature et de l'environnement, Prométerre et quelques organisations régionales bio demandent que la Confédération assume entièrement le financement de la mise en réseau. Le canton des Grisons, l'USP et d'autres organisations paysannes veulent que la Confédération finance à 90 % ces contributions. L'UDC, Vache mère Suisse, des organisations de race axées sur la vache mère et quelques organisations paysannes sont d'accord avec le cofinancement proposé.

##### *Contribution à la revalorisation*

Deux cantons (ZH et SO), la CDPNP, le PS, les Verts, l'APMP, Alliance Agraire, Bio Suisse et les associations régionales bio ainsi que les organisations de protection de la nature et de l'environnement suggèrent d'allouer la contribution à la revalorisation aussi hors du cadre de projets. Six cantons (UR, SZ, OW, SO, GR, VS), la CDPNP et des organisations de protection de la nature et de l'environnement estiment en outre qu'il ne serait pas pertinent d'octroyer une contribution par ha pour des éléments linéaires comme les murs de pierres sèches. L'UDC soutient la contribution à la revalorisation à condition qu'elle ne nuise pas à l'agriculture productive. Le canton du Jura la rejette.

#### 5.4.7 Contributions à la qualité du paysage

##### *Introduction des contributions à la qualité du paysage*

Douze cantons (BE, LU, UR, OW, NW, SO, GR, AG, VD, NE, GE et JU), la CDPNP, la CCE, les Verts, le SAB, la SSEA, Bio Suisse, IP-Suisse, l'APMP, Uniterre, Alliance Agraire, Vision Landwirt-

schaft et la FCM ainsi que des organisations de protection de la nature et de l'environnement soutiennent expressément l'introduction de contributions à la qualité du paysage. Cinq cantons (SZ, ZG, AI, TG et GE) et la COSAC approuvent l'introduction de ces contributions à condition que les dispositions d'exécution soient simplifiées. Trois cantons (AR, SG et TI), le PDC, l'USP et quelques organisations paysannes régionales demandent que les contributions à la qualité du paysage ne soient pas introduites. Deux cantons (FR et VS), l'UDC, AGORA et d'autres organisations paysannes souhaitent attendre les résultats des projets pilotes avant l'introduction définitive de ces contributions. Le canton de Bâle-Campagne et le PBD souhaitent la fusion des contributions à la qualité du paysage et des contributions à la mise en réseau. Trois cantons (GR, AG et GE) sont en outre favorables à un regroupement des contributions à la qualité du paysage et des contributions à la mise en réseau, au cas où les contributions à la qualité du paysage ne seraient pas introduites comme une mesure à part entière.

Une grande partie des cantons, la COSAC, le PBD, Vision Landwirtschaft, Interessenvertreter Berggebiet, AGORA et d'autres organisations réclament une mise en œuvre pragmatique. Les dispositions d'exécution relatives aux contributions à la qualité du paysage doivent être simplifiées et s'inscrire dans la durée. Les contributions à la qualité du paysage doivent reposer sur une volonté politique et des concepts relatifs au paysage. De plus, il ne sera plus nécessaire d'impliquer la population si les responsables de collectivités locales participent à la définition des objectifs. Le canton de Vaud demande la suppression des conventions individuelles d'exploitation. L'octroi des contributions à la qualité du paysage sera subordonné à la conclusion de contrats-cadre régionaux.

#### *Cofinancement et financement des coûts de projets*

Quatre cantons (FR, SO, BL et NE) et l'USP demandent que les contributions à la qualité du paysage soient financées à 90 % par la Confédération. Deux cantons (VD et JU) sont d'avis que la Confédération doit en assurer le financement à 100 %.

Huit cantons (LU, SZ, OW, ZG, SH, AI, TG et VD), la COSAC, Vision Landwirtschaft et Interessenvertreter Berggebiet réclament une participation importante de la Confédération au financement des travaux de fond et aux coûts de projet.

#### *Projets pilotes*

Quatre cantons (BE, UR, NW et GR), la CCE, Vision Landwirtschaft et Interessenvertreter Berggebiet se félicitent expressément de la mise en place de projets pilotes ce qui permettra de simplifier autant que possible l'exécution. Celle-ci devrait cependant s'accompagner d'une communication ouverte ainsi que de la possibilité de participer au développement du type de contribution. Cinq cantons (LU, SZ, NW, ZG et AI) et la COSAC veulent que le guide de projet soit disponible dans les meilleurs délais (2012) dans sa version définitive et contraignante afin que les cantons puissent se préparer à la mise en œuvre de la PA 14-17.

### **5.4.8 Contributions au système de production**

#### *Principe*

Le maintien des programmes regroupés sous le terme de contributions au système de production est accueilli favorablement par treize cantons (LU, SZ, OW, NW, ZG, FR, SO, AR, AI, GR, TG, TI, NE), le PS, les verts, Bio Suisse, par les représentants de l'économie animale et quelques organisations paysannes ainsi que par des organisations de protection de la nature et de l'environnement. L'UDC et la grande majorité des associations paysannes ne rejettent pas les contributions mais doutent cependant qu'un soutien étatique des systèmes de production ne dispense les mécanismes du marché de compenser de façon appropriée les frais supplémentaires occasionnés par de tels programmes.

Dix de ces treize cantons notent avec satisfaction que la formulation de l'art. 75 laisse une certaine marge pour de nouveaux développements. Par contre, trois cantons (SG, VS, JU) ne souhaitent pas de nouvelles mesures. Cinq cantons (OW, ZG, AR, AI, TG) et la COSAC sont plutôt sceptiques à l'égard de nouveaux programmes ou souhaitent que les nouvelles mesures soient soumises à un examen critique.

Onze cantons (LU, SZ, OW, NW, ZG, FR, SO, AR, AI, GR, TG) réclament expressément un examen de l'applicabilité ou des solutions faciles à appliquer.

#### *Agriculture biologique*

Les contributions pour l'agriculture biologique ne sont pas contestées. Trois cantons (UR, GR, TI), le PS, les Verts, Bio Suisse et diverses organisations paysannes (USP, USPF, associations bio cantonales, APMP) et des organisations de protection de l'environnement, ainsi que Coop et FPC demandent que les contributions soient augmentées de manière ciblée ou générale.

#### *Culture extensive (extenso)*

Les contributions destinées à la culture extensive ne sont pas contestées par la COSAC, AGORA, des organisations paysannes cantonales et le WWF. Mais l'UDF et la VSF réclament leur suppression. L'idée d'étendre la culture extensive à d'autres cultures et à de grandes cultures sans herbicides est soutenue par AGORA, Uniterre, Alliance Agraire, KIP et FCM. L'UDC, l'USP, PIOCH et swissgranum émettent, quant à eux, des réserves à l'égard d'une extension. La filière des pommes de terre voit cette orientation d'un œil sceptique.

#### *Production de lait et de viande basée sur les herbages*

Le nouveau programme est favorablement accueilli par douze cantons (ZH, LU, UR, SZ, NW, ZG, SO, BL, AR, GR, TG, VD), la COSAC, la CDCA, le PS, les Verts, les organisations bio, IP Suisse, Vache mère Suisse, les représentants des régions de montagne et des régions alpestres, Emmi, FCM et Coop, les organisations de protection des animaux et de l'environnement. Dix des cantons précités (ZH, LU, UR, SZ, NW, ZG, SO, AR, GR, TG), la COSAC et la CDCA souhaitent par ailleurs une augmentation, voire un doublement des contributions au cas où les contributions liées aux animaux ne seraient pas maintenues. Trois cantons (SG, VS et JU), l'UDC, l'USP, les associations paysannes cantonales de Suisse centrale et la FPSL ainsi qu'une majorité des représentants de l'économie laitière sont favorables au maintien des mesures actuelles voire rejettent le nouveau programme. Le canton d'Obwald réclame la poursuite du programme si les contributions liées aux animaux sont supprimées. La position des représentants de l'économie laitière au sujet des nouvelles contributions n'est pas claire. Le Vert libéraux demande que les avantages de cette mesure, qu'il considère d'un œil critique, soient démontrés.

#### *Contributions au bien-être des animaux (SST, SRPA)*

Les contributions pour les SST et les SRPA ne font l'objet d'aucune contestation tant de la part des cantons que des partis politiques et des organisations. L'importance que revêt le bien-être des animaux pour les Suisses est rappelée à maintes reprises, une augmentation des contributions est en partie revendiquée.

Des programmes supplémentaires (contributions aux cornes pour bovins et caprins, engraissement au pâturage, engraissement des jeunes verrats, races de volaille pour deuxième utilisation) sont réclamés par les Verts, le PS, de nombreuses organisations bio, des organisations de protection des animaux et quelques autres organisations.

#### **5.4.9 Contributions à l'efficacité des ressources**

##### *Principe de l'efficacité des ressources*

Une grande partie des cantons, l'UDC, les Verts, le Vert'libéraux et les organisations paysannes saluent l'introduction de contributions à l'efficacité des ressources nationales et de durée limitée ainsi que le financement à 100 % par la Confédération. Des milieux paysans et des organisations de protection de la nature et de l'environnement demandent que les contributions à l'efficacité des ressources soient également accordées dans les régions d'estivage.

##### *Durée de validité des contributions*

Quatre cantons (ZH, SO, BL et JU) critiquent la limitation de la durée des projets et doutent de son efficacité au-delà de la période de versement des contributions.

##### *Mesures spécifiques*

De nombreuses organisations paysannes réclament le soutien des mesures de construction obligatoires répertoriées dans l'aide à l'exécution relative à la protection de l'environnement et de l'utilisation efficace de l'énergie.

##### *Ajout dans les PER*

Trois cantons (SO, TG et VD) et Prométerre s'opposent à un ajout de ces mesures dans les PER.

Des organisations de protection de la nature et de l'environnement réclament un transfert des mesures soutenues par les contributions à l'efficacité des ressources dans les PER ordinaires.

##### *Objectifs environnementaux de l'agriculture*

Divers milieux paysans et entreprises du commerce de détail demandent une orientation vers les objectifs environnementaux pour l'agriculture.

#### **5.4.10 Contributions à l'adaptation**

##### *Remarques*

L'introduction des contributions à l'adaptation est rejetée par le canton de Genève, Prométerre, la FSPC et d'autres organisations, essentiellement paysannes. Ces contributions sont expressément soutenues par le canton de Berne, le PS, le PLR, les Vert'libéraux, la FCM et Coop ainsi que d'autres organisations. Le canton d'Argovie et l'USP souhaitent changer leur désignation (p. ex. contribution de transition). Le canton de Vaud, l'UDC, l'USP et d'autres organisations paysannes demandent que l'accent soit mis sur l'objectif «transition sans accroc vers le nouveau système de paiements directs» lors de la conception. Le PDC souhaite définir un plafond par exploitation pour les contributions à l'adaptation.

Le canton de Vaud ne veut pas que les contributions à l'adaptation soient calculées sur la base de l'art. 77a et 77b, LAgr, et de l'art. 62a, LEaux.

Une grande majorité des cantons, la COSAC, la CDCA, l'UDC, le PDC, le PBD, les milieux paysans ainsi que des organisations de protection de la nature et de l'environnement réclament une réduction des moyens destinés aux contributions à l'adaptation en faveur d'autres paiements directs ou en partie aussi en faveur des améliorations des bases de production. A l'inverse, des organisations des milieux de l'économie et du commerce, ainsi que le WWF et Pro Natura, veulent augmenter les moyens alloués aux contributions à l'adaptation, ou au moins ne pas les réduire.

##### *Contributions à l'adaptation en tant que contributions liées aux personnes*

Seuls les Vert'libéraux soutient expressément la proposition formulée lors de la consultation. Une majorité des cantons, la COSAC, la CDCA, le PS, les Verts, Alliance Agraire, Bio Suisse, l'APMP, le WWF, Greenpeace, la FPC et d'autres organisations souhaitent verser les contributions en fonction de l'exploitation. Le canton de Saint-Gall, l'UDC, le PDC, le PBD, l'USP et des organisations paysannes ou autres veulent répercuter la contribution avant tout dans la famille lors des cessions d'exploitation. Le canton de Vaud, l'UDC, le PS, les Verts, l'USP, l'APMP, le WWF, Greenpeace et

d'autres organisations, essentiellement paysannes, demandent que plus aucune contribution ne soit versée après la cessation de l'exploitation. Agridea veut les maintenir pendant au moins trois ans.

#### *Durée de validité des contributions*

L'UDC, l'USP, AGORA et quelques organisations paysannes cantonales appuient la proposition de ne pas limiter la durée de validité des contributions à l'adaptation. L'expiration des contributions au bout de six à dix ans est demandée par trois cantons (BE, LU et UR), la CCE, la CDPNP, le PS, le PRL, les Verts et le PBD ainsi que Alliance Agraire, l'APMP, le SAB, la SSEA, Bio Suisse, la FPC et des organisations de protection de la nature, de l'environnement et des animaux. Interessensvertreter Berggebiet et Vision Landwirtschaft veulent transformer les contributions qui restent après l'expiration du délai en une contribution à l'exploitation avec de plus grandes exigences. Le Vert'libéraux souhaite une réduction et une conversion plus rapides.

#### **5.4.11 Occupation décentralisée du territoire**

Cinq cantons (UR, SZ, GL, AI, GR, CDCA), et la COSAC sont d'avis que l'occupation décentralisée du territoire doit rester un objectif directement visé par les paiements directs et qu'elle devrait faire l'objet de mesures spécifiques. Les cantons de Lucerne et de Thurgovie demandent une augmentation du budget consacré aux améliorations structurelles au bénéfice des projets de développement régionaux et de remise en état périodique, vu que ces mesures contribuent de manière conséquente à la réalisation de l'objectif.

L'UDC demande une adaptation de la loi sur l'aménagement du territoire permettant de transformer complètement les bâtiments ruraux en logements. Les Verts sont d'avis qu'une agriculture productrice contribue à la réalisation de cet objectif, mais qu'elle doit être conjuguée à d'autres politiques publiques.

Le SAB et six organisations paysannes demandent de développer des mesures spécifiques qui seraient financées par une partie du montant réservé à la contribution à l'adaptation.

#### **5.4.12 Protection quantitative du sol**

D'une façon générale, la majorité des cantons salue la volonté de protéger les surfaces d'assolement et les mesures permettant de réduire la perte de terre agricole.

Quatre cantons (UR, ZG, AI, TI) estiment que la surface agricole doit disposer du même niveau de protection que la forêt dans les dispositions du droit de l'aménagement du territoire.

Concernant l'introduction d'un cofinancement des paiements directs pénalisant les cantons qui n'atteindraient plus leur contingent de surfaces d'assolement, tous les cantons qui se sont exprimés à ce sujet (UR, SZ, OW, NW, ZG, BL, AI, SG, AG, TG, TI, JU), la CDCA et la COSAC ont refusé de façon claire et unanime cette proposition. Parmi les partis politiques, seuls les Vert'libéraux ont salué explicitement cette proposition. Toutes les organisations agricoles ont souligné le besoin d'une meilleure protection des surfaces agricoles tout en refusant cependant le mécanisme de sanction. A contrario, les organisations de protection de la nature et de l'environnement proposent d'aller plus loin et d'introduire des mécanismes de sanctions supplémentaires, comme par exemple une retenue d'argent sur le fonds d'infrastructure de la Confédération alloué aux cantons.

### **5.5 Mesures d'accompagnement social**

Les cantons ont largement approuvé les modifications proposées. Le canton de Lucerne s'oppose à la prolongation du versement des aides à la reconversion professionnelle. Le canton de Saint-Gall a formulé deux amendements: la suppression de sa subordination au versement d'une contribution cantonale équitable, la politique agricole étant une tâche de compétence fédérale (amendement de l'art. 78, al. 3) et la participation de la Confédération aux pertes éventuelles, même lorsque les dossiers ne lui sont pas soumis à approbation (amendement de l'art. 86).

L'UDF est le seul parti à se prononcer explicitement. Elle estime que les crédits d'investissements et les mesures sociales devraient être réservés aux exploitations viables et demande de procéder à une clarification en ce qui concerne le financement des «aides à la reconversion professionnelle» qui pourraient être du ressort de l'assurance chômage comme c'est le cas dans les autres secteurs économique.

Les organisations paysannes soutiennent largement les modifications proposées. En ce qui concerne l'aide lors de difficultés financières, elles proposent un amendement, la suppression de la notion «non imputables à l'exploitant», vu la difficulté pratique d'exclure toute implication du requérant (amendement art. 78, al. 2) ainsi que son extension à d'autres mesures, comme par exemple dans le cas de l'abandon prématuré de l'exploitation agricole.

## 5.6 Améliorations structurelles

### *Entrée en matière et généralités*

La grande majorité des cantons et des organisations issues du milieu agricole approuvent les propositions mises en consultation.

En ce qui concerne les moyens financiers affectés aux améliorations structurelles, le canton du Valais propose d'augmenter le budget alloué aux améliorations structurelles. Plus particulièrement, sept cantons (UR, NW, ZG, SO, AR, AI, TG) et la COSAC demandent un soutien accru aux travaux de remise en état périodique. Dix cantons et la COSAC demandent une réduction conséquente de la contribution cantonale équitable permettant de financer un projet. Les Vert'libéraux demandent la suppression des aides aux améliorations structurelles, la prise de risques devant être assurée par l'investisseur. Plusieurs organisations (Uniterre, Agridea, UMS) se sont prononcées pour une augmentation du budget dédié aux améliorations structurelles.

### *Remaniements parcellaires dans le contexte de plan d'affectation*

Neuf cantons (UR, SZ, OW, NW, ZG, AI, GR, TG et TI) ainsi que le Service de l'environnement du canton de Fribourg, la Conférence suisse des chefs de services et offices cantonaux de protection de l'environnement, l'USP et de nombreuses associations des paysans, Greenpeace, Pro Natura et le WWF saluent la possibilité, pour le canton, d'ordonner désormais des remaniements parcellaires visant à encourager un développement rural durable. Le SVP soutient explicitement cette proposition.

### *Procédure de constatation de la neutralité concurrentielle*

Deux cantons (LU et TG) demandent d'exclure le soutien aux installations photovoltaïques de l'analyse de la neutralité concurrentielle. Le canton de Soleure est d'avis que l'approbation des projets par la Confédération devrait se faire en parallèle avec la procédure d'autorisation de construire et non une fois le projet légalisé. Plusieurs organisations de défense professionnelle (Fromarte, IPG, AFR) demandent de ne pas limiter le droit de recours de leurs membres à la période courant jusqu'au délai cantonal prévu après publication. Swisscofel et l'USAM demandent de préciser la nomenclature définissant la zone concernée par la clarification de la neutralité concurrentielle, d'élargir le cercle de personnes ou d'organisations habilitées à faire recours et d'habiliter la Confédération à trancher en dernière instance.

### *Octroi de crédits de construction en région de plaine également*

Deux cantons alpestres (UR et GR), le SAB et l'APMP saluent cet élargissement, à la condition qu'il n'ait aucune influence négative sur le montant attribué à la région de montagne.

### *Droit de recours des autorités*

Les avis sont partagés à ce sujet. Une petite majorité de cantons salue cette proposition. Six cantons (BE, ZH, LU, AI, VD, VS) l'ont par contre refusée, considérant qu'elle porte atteinte à leur souveraineté. En ce qui concernent les partis, l'UDC et les Vert'libéraux la soutiennent explicitement.

L'USP et de nombreuses organisations paysannes, ainsi que les organisations de protection de la nature et de l'environnement soutiennent cette proposition. A contrario, la CDCA, le Centre Patronal et



bauenschweiz la rejettent pour les deux raisons suivantes: elle porte atteinte à la souveraineté des cantons et elle ne permet pas de cibler au mieux la problématique liée à la protection des surfaces agricoles.

#### *Facilitation des remembrements des terres exploitées*

Une majorité des cantons et la COSAC soutiennent cette proposition même si aucun canton ne s'est exprimé en sa défaveur. Le canton de Vaud souhaiterait qu'il soit procédé à une vérification approfondie de la faisabilité et de la conformité de la modification légale (restriction faite au bailleur à la liberté de disposer de ses biens). L'UDC soutient explicitement cette mesure.

De nombreuses organisations agricoles, dont l'USP, le SAB et Agridea, soutiennent cette mesure. Deux associations, dont le Centre Patronal y sont, par contre, opposées vu le risque lié à la facilitation de la résiliation anticipée des baux et au respect du statut du bailleur.

## **5.7 Sélection végétale et animale**

### *Sélection animale*

L'UDC, des organisations d'éleveurs, l'USP, l'USPV et de nombreuses organisations agricoles sont satisfaites de l'encouragement de la sélection animale actuel et ne souhaitent rien y changer. Les Verts, l'APMP et quelques organisations de l'agriculture biologique demandent, quant à eux, que la promotion de l'élevage soit davantage axée sur des animaux adaptés à des modes de production respectueux de la nature, de l'environnement et de l'espèce. Ils réclament l'ajout de ce principe à l'art. 141. Toutes les organisations de protection des animaux veulent que la promotion de l'élevage privilégie des animaux de rente adaptés à une garde particulièrement respectueuse de l'espèce et souhaitent ajouter cette exigence à l'art. 141. Les Verts, toutes les organisations de l'agriculture biologique et l'APMP réclament l'élargissement des bénéficiaires de contributions à l'élevage à l'art. 142: des exploitations privées et des organismes professionnels fournissant des prestations d'intérêt public doivent également percevoir des contributions, et ce principalement pour l'utilisation durable des ressources zoogénétiques. Quelques organisations agricoles veulent qu'il soit obligatoire de verser des contributions pour la sélection animale selon l'art. 142.

L'UDC est favorable à la suppression de l'art. 145 sur l'insémination artificielle. Certaines organisations d'élevage bovin, l'USP et swissgenetics s'opposent à l'abrogation de l'art. 145 sur l'insémination artificielle. Le mode de répartition actuel des contingents tarifaires, lié à une prestation en faveur de la production suisse, est pour eux capital pour le maintien de la production nationale de semence de taureaux.

Six cantons (ZG, BL, AI, GR, VD, JU), l'USP et de nombreuses organisations agricoles demandent que l'art. 147 soit modifié de sorte que la Confédération s'engage à exploiter un haras national. Ils renvoient à cet égard à la motion Bieri «Exploitation d'un haras. Une tâche nationale» (10.3767) transmise par le Conseil national et le Conseil des Etats, qui charge le Conseil fédéral de cette tâche.

### *Sélection végétale ou ressources génétiques*

Préoccupés par le phénomène de concentration sur le marché des semences, SWISSAID et l'APMP craignent que les producteurs soient de plus en plus dépendants d'une poignée d'entreprises. Ils se prononcent en faveur d'une sélection végétale écologique et sans OGM. Une préoccupation que partage également un grand nombre d'organisations issues de l'agriculture biologique. L'USP et d'autres organisations agricoles insistent sur la nécessité de promouvoir davantage la sélection végétale et de tenir compte des changements climatiques ainsi que des besoins de la production indigène.

En ce qui concerne les ressources génétiques, la CPC et la DB demandent d'encourager l'utilisation d'anciennes variétés et de renoncer à une limitation, comme le propose le rapport. Qui plus est, les Verts et un grand nombre des organisations agricoles veulent que la sélection végétale soit adaptée à des modes de production respectueux de la nature, de l'environnement et des animaux et que les ressources phylogénétiques et leur utilisation durable soient mieux ancrées dans la LAgr. L'art. 140 de la LAgr doit préciser que la culture de plantes transgéniques ne donne pas droit aux contributions.

Quelques organisations agricoles veulent définir dans cet article un régime de distribution pour les cépages et clones nouvellement sélectionnés par la Confédération et dont l'utilisation profiterait ainsi en premier lieu aux producteurs indigènes. Enfin, Uniterre souhaite ancrer dans ce même article la promotion d'un commerce des semences en réseau entre les paysans ainsi qu'un catalogue supplémentaire pour les variétés utilisées dans ce type de négoce.

L'USP et d'autres organisations agricoles revendiquent un soutien pour des activités suprarégionales des cantons ainsi que des contributions pour le recours à des méthodes et à des produits phytosanitaires biologiques et biotechniques.

## **5.8 Voies de droit, mesures administratives et dispositions pénales**

*Mesures administratives prévenant ou réduisant les risques en matière de sécurité des produits*

L'UDC approuve le renforcement de la palette de mesures mises à disposition des organes d'exécution en matière de sécurité des produits. Trois organisations paysannes d'intérêt national ou régional (USP, USPF et AGORA), sept unions cantonales de paysans, Proviande et la FRC sont favorables au projet de consultation.

*Harmonisation des dispositions pénales en matière d'utilisation illicite d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique protégées suite à la révision de la loi sur les brevets*

Aucun canton n'a pris explicitement position sur les art. 172 et 173. L'UDC et neuf organisations paysannes régionales approuvent les modifications proposées en matière de dispositions pénales.

*Regroupement des peines pénales*

L'UDC, l'USP, deux associations agricoles, la FRC et huit associations paysannes cantonales donnent leur aval à la proposition.

## **5.9 Dispositions finales**

*Réévaluation de l'unité de gros bétail*

Trois cantons (AI, SG et JU) sollicitent une réévaluation de l'unité de gros bétail (UGB), ainsi que de l'unité de main-d'œuvre standard [UMOS]. L'UDC, l'USP, l'USPF et AGORA, ainsi que d'autres associations cantonales de paysans et des organisations de la production animale, proposent également une réévaluation de l'UGB.

*Mise en place par les cantons d'un système d'information géographique*

Cinq cantons (ZH, SZ, OW, FR et SG) saluent la mise en place par les cantons d'un système d'information géographique aux fins de calculer les paiements directs. Néanmoins, trois cantons (ZH, FR, et SG) font valoir que le délai fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour sa mise en œuvre semble ambitieux et que sa mise en place occasionnera des coûts très importants pour les cantons. Ces derniers ont également émis les réserves suivantes: ils estiment que la Confédération doit participer aux conséquences financières découlant de l'art. 178, al. 5, et qu'une base légale permettant aux cantons de prélever des émoluments pour les coûts administratifs doit être introduite au niveau fédéral. Par contre, six cantons (ZG, BL, AI, GR, AG et TI) s'opposent à l'obligation de mettre en œuvre un système d'information géographique et proposent d'introduire une formule potestative en raison des coûts et du travail occasionnés. De manière générale, ils invoquent également la brièveté du délai imparti.

L'UDC approuve le principe de la mise en œuvre de ce système d'information géographique.

Les organisations nationales telles que l'USP et l'USPF, la FRC ainsi que certaines associations régionales se sont prononcées de manière explicite et y sont favorables.

L'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) approuve le nouvel alinéa de l'art. 178 et sollicite le droit d'accès à la banque de données dans l'ordonnance sur les données agricoles.

### *Exploitation des terres en friche*

L'UDC approuve les modifications apportées en matière d'exploitation des terres en friche. Les principales organisations nationales (USP, USPF et AGORA) et régionales consultées approuvent le projet de consultation. Agrisodu et Uniterre y sont également favorables et proposent de considérer l'installation des jeunes agriculteurs comme une prestation d'intérêt public.

### *Création d'un service central chargé de détecter les fraudes*

Deux cantons (FR et VS), l'UDC, ainsi que de nombreuses associations paysannes, dont l'USP, l'USPF, AGORA, Uniterre, GI Produits régionaux, l'Association suisse des AOC-IGP ainsi que la FRC ont demandé la concrétisation de la création d'un service central chargé de détecter les fraudes, afin de garantir une application uniforme de la législation par les cantons et de protéger de manière crédible les produits de qualité suisse en raison de l'ouverture des frontières. Une association cantonale et Prolait suggèrent en outre que le Conseil fédéral s'exécute d'ici 'au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### *Devoir de renseigner*

Bâle-Ville est le seul canton à avoir remis en question les nouveautés apportées au devoir de renseigner. L'UDC a approuvé le projet de consultation. AGORA et cinq organisations paysannes régionales sont explicitement favorables à la proposition d'étendre le devoir de renseignement à toute personne pouvant donner des informations nécessaires pour l'exécution des tâches de droit public. L'USPF donne également son accord, mais à la condition que les autorités annoncent les mesures d'instruction.

Les nouveautés apportées dans le cadre du devoir de renseigner sont désapprouvées par neuf organisations paysannes et viticoles qui considèrent que cette disposition va trop loin et que la réglementation actuellement en vigueur est suffisante.

### *Assistance administrative*

La Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage suggère de compléter le principe de l'entraide administrative en prévoyant la coordination des activités des autorités cantonales compétentes en matière d'agriculture, de la nature et du paysage. L'UDC approuve la proposition mise en consultation. Dix organisations paysannes, dont l'USP, l'USPF et AGORA ainsi que Proviande et la FRC approuvent les modifications proposées. Seule une organisation régionale rejette les modifications apportées en matière de collaboration entre autorités. Trois organisations paysannes, notamment l'USP et l'USPF, s'interrogent quant à la pertinence d'un tel principe ancré dans la LAgr, vu que la mesure porte sur une question d'organisation interne. La FRC estime que la formulation de la disposition devrait être encore plus contraignante.

### *Création d'un système d'information pour l'enregistrement des données*

Dix cantons (LU, UR, SZ, OW, ZG, BS, AI, SG, GR, TI) approuvent certes la mise en place d'une base de données centralisée et automatisée (ASA 2011), mais aspirent à un développement modulaire, restreint au niveau fédéral et laissant une certaine marge de manœuvre aux systèmes cantonaux. Le canton Zurich est également favorable à l'introduction de cette base de données sous réserve du respect du principe d'équivalence (le système fédéral doit permettre de saisir et d'administrer les données tout en les recevant simultanément depuis des systèmes tiers); il tient à relever le fait que les organismes de protection de la nature cantonaux travaillent avec différents systèmes. Le canton de Fribourg propose de biffer l'élément «à d'autres personnes» à l'art. 185, al. 5, let. b de la LAgr afin de limiter l'accès aux données personnelles.

L'UDC et de nombreuses associations paysannes, dont l'USP, l'USPF et AGORA, se sont prononcés favorablement, mais requièrent la garantie de la protection des données et une transmission des données à des tiers sous réserve de l'autorisation des intéressés. Une association paysanne cantonale exige la suppression de la notion «à d'autres personnes» à l'art. 185, al. 5, let. b de la LAgr afin d'offrir une stricte garantie de la protection des données.

En tant qu'institut fédéral, l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) demande à avoir accès gratuitement à la base de données.

### *Droits sur les biens immatériels*

Le canton d'Argovie, l'USP et l'USPF estiment que l'art. 186a concernant les droits sur les biens immatériels devrait être ancré dans la loi fédérale sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1). L'UDC, AGORA et quelques organisations paysannes cantonales sont favorables à cette nouvelle disposition légale. WSL demande que le terme de «stations fédérales» à l'art. 186a soit remplacé par «stations fédérales agronomiques» pour éviter que cet article ne soit appliqué aux autres instituts fédéraux de recherches de la Confédération. Swissem et Swiss-Seed soulèvent une question relative à la participation appropriée au bénéfice éventuel d'une exploitation commerciale accordée à la personne ayant inventé un bien immatériel (art. 186a, al. 3). Elles s'y opposent dans le cadre d'un partenariat public/privé en matière de sélection des variétés de céréales, si cette participation équivaut à une part des droits de licence; une telle participation entraînerait une augmentation du prix des licences (ce qui est contraire à la volonté politique) alors que les nouvelles variétés résultent d'une collaboration entre les stations fédérales et une société de droit privé.

## **5.10 Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture de 2014 à 2017**

### **5.10.1 Remarques générales**

Huit cantons (ZH, BE, UR, SH, GR, AG, VD et NE), le PS, le PLR, les Verts, les Vert'libéraux, les organisations d'agriculteurs biologiques, les organisations de protection de la nature et de l'environnement, mais aussi Alliance Agraire, la FCM et la FIAL, approuvent les enveloppes financières agricoles proposées pour les années 2014 à 2017. Les cantons restants, trois partis (UDC, PDC et PBD) et la plupart des organisations paysannes demandent une augmentation des enveloppes financières. Une majeure partie des cantons, l'UDC, le PBD et la plupart des organisations paysannes réclament une compensation du renchérissement dans les enveloppes financières agricoles. Le PDC demande une compensation du renchérissement pour les paiements directs. Dix cantons (LU, SZ, OW, NW, GL, ZG, BS, AR, AI et TG) revendiquent une augmentation des moyens financiers pour les nouvelles tâches assurées par l'OFEV. Les organisations paysannes veulent que les nouvelles prestations qui découlent de la politique agricole 2014-2017 soient indemnisées par des moyens financiers supplémentaires. Les cantons du Valais et du Jura, l'UDC, le PBD et la grande majorité des organisations agricoles suisses et cantonales ainsi que les organisations d'élevage souhaitent en outre exclure les enveloppes financières agricoles des éventuels programmes d'économies de la Confédération. Les organisations économiques (economiesuisse, COMCO, Union patronale suisse) réclament une réduction des moyens financiers. Elles estiment que les potentiels d'économie peuvent et doivent être mieux identifiés et exploités.

### **5.10.2 Enveloppe financière Amélioration des bases de production et mesures sociales**

Cinq cantons (ZH, BE, GL, FR et TI), tous les partis à l'exception de l'UDC et la grande majorité des organisations non paysannes approuvent expressément l'enveloppe financière Amélioration des bases de production et mesures sociales. Treize cantons (LU, SZ, NW, ZG, SO, BS, BL, AR, AI, AG, TG, GE et JU), l'UDC et les milieux paysans demandent une augmentation d'au moins 80 millions de francs, sans compensation des moyens pour les deux autres enveloppes financières. Huit cantons (UR, OW, SH, GR, AG, VD, VS et NE) proposent également une augmentation d'au moins 80 millions de francs, qu'ils souhaitent compenser dans l'enveloppe financière Paiements directs (en particulier dans les contributions à l'adaptation). Les associations paysannes de Suisse centrale réclament une augmentation des moyens dans l'enveloppe financière Amélioration des bases de production et mesures sociales pour couvrir, les besoins de financement des projets de développement régional et de promotion des produits nationaux et régionaux, conformément à l'art. 93, al. 1, let. c, LAgr.

### **5.10.3 Enveloppe financière Production et ventes**

Les cantons, des partis politiques et la majorité des organisations non agricoles approuvent l'enveloppe financière Production et ventes ou ne se sont pas exprimés expressément à ce sujet. Treize cantons (LU, SZ, OW, NW, ZG, FR, BL, AR, AI, SG, AG, TG et VS), trois partis (UDC, PDC et

PBD) et certains milieux paysans réclament l'inscription dans la loi du supplément de 15 ct./kg versé pour le lait transformé en fromage (cf. ch. 3.3.2), sans toutefois demander expressément une augmentation des moyens financiers. Par contre, la FPSL et Emmi demandent expressément une augmentation des moyens de la Confédération pour qu'un supplément de 15 ct./kg puisse être versé pour le lait transformé en fromage. Le canton ZG s'oppose à ce que les moyens financiers destinés à la production animale soient transférés aux grandes cultures. L'USP et l'USPF veulent que l'enveloppe financière Production et ventes soit adaptée d'une manière générale à l'évolution des prix du marché.

#### 5.10.4 Enveloppe financière Paiements directs

Le montant de l'enveloppe financière proposée pour les paiements directs n'est contestée ni par les cantons, ni par les partis politiques, ni par la plupart des organisations. La répartition des moyens financiers de l'enveloppe financière a, par contre, été très controversée.

Tous les cantons (sauf BE), l'UDC, le PBD, le PDC, PBD et la majeure partie des organisations agricoles suisses et cantonales demandent de réduire les moyens alloués au titre de contributions à l'adaptation ou de les supprimer complètement. Les moyens financiers dégagés doivent être destinés à d'autres contributions au titre de paiements directs ou à l'enveloppe financière Amélioration des bases de production et mesures sociales. Tout comme le canton de Berne, le PS, les Verts, certaines organisations agricoles (APMP, Uniterre, Alliance Agraire), Coop et Greenpeace approuvent également le montant des *contributions à l'adaptation*. IP-Suisse, FCM, economiesuisse et plusieurs organisations de protection de la nature et de l'environnement réclament, quant à eux, une augmentation des contributions. Trois cantons (BE, GL et NE) se déclarent d'accord avec le montant des *contributions à la sécurité de l'approvisionnement*. La majorité des cantons, l'UDC, le PDC et le PBD, mais aussi les organisations agricoles, demandent d'augmenter les contributions à la sécurité de l'approvisionnement au moins avec une partie des moyens financiers provenant des contributions à l'adaptation. Les partis de gauche les Verts et les Vert'libéraux, Bio Suisse, IP-Suisse, Alliance Agraire et quelques organisations de protection de la nature et de l'environnement veulent par contre réduire ou supprimer les contributions à la sécurité de l'approvisionnement pour réallouer les moyens financiers à l'écologie. Les organisations économiques demandent également la réduction des contributions, mais dans le but d'obtenir plus de moyens non seulement pour les contributions à l'adaptation mais aussi pour les régions de montagne.

Les moyens financiers alloués au titre de *contributions au paysage cultivé* ont été accueillis favorablement par huit cantons (BE, FR, SO, AG, VS, NE, GE et JU), trois partis (PLR, les Verts et Vert'libéraux), des organisations nationales de producteurs (Uniterre, IP-Suisse, FPSL, Vache mère Suisse, SRP, FSPC) et certaines organisations de l'industrie alimentaire (FCM et FIAL). La grande majorité des cantons, le PS, le PDC, le PBD, quelques organisations paysannes nationales et cantonales (USP, AGORA, USPF, APMP, SAB, UPS, Bio Suisse), Alliance Agraire, Interessensvertreter Berggebiet, Coop et economiesuisse demandent d'augmenter les contributions et de les concevoir de manière plus différenciée. Il s'agit en particulier d'augmenter les moyens alloués au titre de contributions à l'exploitation dans des conditions difficiles afin de soutenir l'ensemble les régions de montagne avec des moyens plus importants. Les organisations de protection de la nature et de l'environnement veulent, quant à elles, supprimer la contribution selon la zone et donc réduire le montant des contributions au paysage cultivé.

La majorité des cantons, cinq partis (PS, PDC, les Verts, PBD et Vert'libéraux), les organisations d'agriculteurs biologiques, l'APMP, les producteurs IP, les associations économiques, la FCM ainsi que les organisations de protection de la nature et de l'environnement réclament une augmentation des contributions à la biodiversité, notamment dans les régions de montagne. Huit cantons (BE, FR, AG, VD, VS, NE, GE et JU), l'UDC, le PLR, des organisations paysannes (USP, AGORA, Uniterre, USPF, FPSL, FSPC, SRP, Vache mère Suisse), les organisations d'élevage et Coop estiment, quant à eux, le montant proposé pour la contribution suffisamment élevé.

Quatorze cantons (BE, LU, SZ, NW, ZG, FR, BS, SH, AI, AG, TG, VD, VS et NE), le PS, les Verts et le Vert'libéraux approuvent le montant des contributions au système de production. Onze cantons (ZH, UR, OW, GL, SO, AR, SG, GR, TI, GE et BL), le PLR, le PDC, le PBD ainsi que Bio Suisse, IP-Suisse,

Coop et la FCM souhaitent augmenter cette somme. Ils proposent d'augmenter les contributions pour l'agriculture biologique ainsi que les moyens pour la production de lait et de viande fondée sur les herbages et/ou ceux consacrés au bien-être des animaux (SRPA). Le canton du Jura, l'UDC et la FPSL réclament une réduction des contributions au système de production. Ils refusent l'introduction de la production de lait et de viande basée sur les herbages.

## **5.11 Conséquences**

L'analyse des conséquences de la politique agricole PA 14-17 a suscité très peu de remarques. Trois cantons (UR, TG et NE) estiment que l'optimisation du système de paiements directs occasionnera une augmentation de leur charge administrative.

Quant à l'analyse des conséquences de la politique agricole 2014-2017 sur la production agricole, le revenu sectoriel agricole et le revenu agricole, estimées à l'aide de modèles de simulation dynamiques, six associations agricoles, dont Agora, Prométerre, VSF et FSPC, la jugent peu réaliste. Alliance Agraire et Vision Landwirtschaft estiment qu'il conviendrait de développer plusieurs scénarios, dont un permettant de tester l'impact d'une forte réduction de la contribution à la sécurité de l'approvisionnement en région de plaine.

## 6 Annexe

### 6.1 Liste des participants à la consultation

Participants à la consultation	Abréviation
<b>Autorités</b>	
<b>Cantons</b>	
Gouvernement du canton de Zurich	ZH
Gouvernement du canton de Berne	BE
Gouvernement du canton de Lucerne	LU
Gouvernement du canton d'Uri	UR
Gouvernement du canton de Schwytz	SZ
Gouvernement du canton d'Obwald	OW
Gouvernement du canton de Nidwald	NW
Gouvernement du canton de Glaris	GL
Gouvernement du canton de Zoug	ZG
Gouvernement du canton de Fribourg	FR
Département de l'économie du canton de Soleure	SO
Gouvernement du canton de Bâle-Ville	BS
Gouvernement du canton de Bâle-Campagne	BL
Gouvernement du canton de Schaffhouse	SH
Gouvernement du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	AR
Gouvernement du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	AI
Département de l'économie du canton de Saint-Gall	SG
Gouvernement du canton des Grisons	GR
Gouvernement du canton d'Argovie	AG
Gouvernement du canton de Thurgovie	TG
Gouvernement du canton du Tessin	TI
Gouvernement du canton de Vaud	VD
Gouvernement du canton du Valais	VS
Gouvernement du canton de Neuchâtel	NE
Gouvernement du canton de Genève	GE
Gouvernement du canton du Jura	JU
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement	DTAP
Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage	CDPNP
Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux	COSAC
Conférence des chefs des services et offices de protection de l'environnement de Suisse	CCE
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture	CDCA
Association des chimistes cantonaux de Suisse	ACCS
Association suisse des vétérinaires cantonaux	ASVC
Commission spécialisée de la compensation écologique du canton de Berne	
Service spécialisé Protection des sols du canton de Berne	FABO BE
Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	SAAV FR
Service de l'environnement du canton de FR	SEn FR
Sezione della protezione dell'aria, dell'acqua e del suolo	SPAAS TI
Commune de Lausanne	Lausanne
Ville de Zurich	Zurich
<b>Partis politiques</b>	
Union démocratique du centre	UDC
Parti socialiste suisse	PS
Parti radical-démocratique suisse	PLR
Parti démocrate-chrétien suisse	PDC
Parti écologiste suisse	Les Verts

<b>Participants à la consultation</b>	<b>Abréviation</b>
Parti bourgeois-démocratique	PBD
Parti vert'libéral suisse	Vert'libéraux
Union démocratique fédérale	UDF
Commission de l'agriculture PDC du canton de Lucerne	PDC Lucerne
Parti bourgeois-démocratique Lucerne	PBD Lucerne
Umweltfreisinnige St. Gallen	UFS
<b>Organisations paysannes et professionnelles</b>	
<b>Organisations nationales</b>	
Agritourisme Suisse	AT CH
Association des groupements et organisations romands de l'agriculture	AGORA
Bäuerliches Zentrum Schweiz	BZS
Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens	CIPBJ
Freisinnige Bäuerinnen und Bauern Schweiz	FBS
Gemeinnützige Gesellschaft zur Förderung kleiner und mittlerer Bio-Bergbauernhöfe	Schweizer Bergheimat
Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse	PIOCH
Neue Bauernkoordination Schweiz	NBKS
Groupement suisse pour les régions de montagne	SAB
Communauté protestante suisse de travail Eglise et Agriculture	SRAKLA
Association suisse des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée	IP-Suisse
Association suisse pour la défense des petits et moyens paysans	VKMB
Société suisse d'économie alpestre	SSEA
Union suisse des paysannes et des femmes rurales	USPF
Union suisse des paysans	USP
Association suisse des fermiers	ASF
Uniterre	Uniterre
Verein für biologisch-dynamische Landwirtschaft und Schweiz. Demeter-Verband	Demeter
Association suisse des organisations d'agriculture biologique	Bio Suisse
Zentralschweizer Bauernbund	ZBB
Zentralschweizerische Bäuerinnen- und Landfrauenverbände	ZBLV
<b>Organisations cantonales</b>	
Association des producteurs bio du Valais Romand	BIOVALAIS
Association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée	AGRI-PIGE
Association vaudoise de promotion des métiers de la terre	Prométerre
Bärner Bio Bure	BBB
Bäuerinnen und Bauernverband Appenzell Innerrhoden	BVAI
Bauernverband Aargau	BVA
Bauernverband Appenzell Ausserrhoden	BVAR
Bauernverband Nidwalden	BVNW
Bauernverband Obwalden	BVOW
Bauernverband Uri	BVUR
Bauernvereinigung des Kantons Schwyz	BVSZ
Bauerverband beider Basel	BVbB
Bernisch Bäuerliches Komitee	BBK
Bio Bauern Obwalden Nidwalden	BON
Bio Glarus	Bio GL
Bioorganisation Graubündens	Bio Grischun
Bio Luzern	Bio LU
Bio Schwyz	BioSZ
Bio Ticino	Bio TI
Bio Vaud	Bio Vaud
Bio Zürich & Schaffhausen	Bio ZH-SH
Bio Zug	Bio ZG
Bioring Appenzellerland	BRA



<b>Participants à la consultation</b>	<b>Abréviation</b>
Bündner Bauernverband	BBV
Chambre d'agriculture du Jura bernois	CAJB
Chambre jurassienne d'agriculture	CJA
Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	CNAV
Chambre valaisanne d'agriculture	CVA
Glarner Bauerverband	GLBV
Interessengemeinschaft Agrotourismus Kanton Schwyz und Umgebung	IG Agrotourismus Schwyz
Interkantonales Labor und Umweltschutz SH	INTKTSH
Landfrauenvereinigung AR	Landfrauen AR
Organisation agricole bernoise et des régions limitrophes Oberland bernois	LOBAG
L'Association faîtière de l'agriculture genevoise	Agri Genève
Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband	LBV
Luzerner Pächterverband	
Schaffhauser Bauernverband	SHBV
Solothurnischer Bauernverband	SOBV
Unione Contadini Ticinesi	UCT
Verband Thurgauer Landwirtschaft	VTL
Verein Bio Ostschweiz	VOB
Verein Urner Biobauern	
Zürcher Bauernverband	ZBV
Zuger Bauernverband	Zuger BV
<b>Autres organisations</b>	
Arbeitsgruppe Berggebiet des Solidaritätsfonds Luzerner Bergbevölkerung	AG Berggebiet SLB
Alpwirtschaftlicher Verein Luzern	AVL
Biovereinigung Oberwallis	BVO
Coopérative Biofarm	Biofarm
Bauernvereinigung Amt Thun	BVT
Erhebungsstellenleiter der Gemeinden im Oberen Emmental	
Interessengemeinschaft der Schweizer Grenzbauern zum Elsass	
Landwirtschaft Emmental	
Landwirtschaftlicher Bezirksverein Dielsdorf	
LOBAG Kreiskommission Berner Oberland	LOBAG KK-BeO
Landwirtschaft AG der Zuckerrübenfabrik Aarberg	Landwirtschaft AG ZRA
Oberwalliser Landwirtschaftskammer	OLK
<b>Organisations centrées sur la politique agricole</b>	
Alliance Agraire	Alliance Agraire
Agro-Marketing Suisse	AMS
Association suisse des AOC-IGP	
GI Produits régionaux	
Communauté d'intérêt pour le secteur agro-alimentaire suisse	CISA
Interessenvertreter Berggebiet	
L'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort	ASSAF
Plateforme pour une agriculture socialement durable	agrisodu
Association suisse pour une agriculture respectueuse du sol	SWISS NO-TILL
Association Suisse Industrie et Agriculture	ASIA
Verein Vision Landwirtschaft	
<b>Moyens de production</b>	
Association Suisse des Sélectionneurs	ASS
Association suisse de la machine agricole	ASMA
Association Suisse du commerce des semences et de la protection des obtentions végétales	Swiss-Seed
Association suisse des producteurs de semences	swisssem
Union des Fédérations Agricoles AG Herzogenbuchsee	UFA AG

<b>Participants à la consultation</b>	<b>Abréviation</b>
Association suisse des fabricants d'aliments fourragers	VSF
<b>Economie laitière</b>	
<b>Organisations nationales</b>	
Organisation Sectorielle pour le Beurre	OSB
Interprofession Poudre de Lait Suisse	IPL
Producteurs Suisses de Lait	PSL
TSM Fiduciaire Sàrl	TSM
<b>Fédérations laitières</b>	
Association des producteurs de lait de Crema	APLC
Fédération des producteurs de lait de Genève et environs	LRG
Fédération des Sociétés Fribourgeoises de Laiterie	FSFL
Fédération laitière valaisanne	FLV
Genossenschaft Ostschweizer Milchverarbeiter	OMV
Genossenschaft Zentralschweizer Milchproduzenten	ZMP
Milchproduzenten Mittelland	MPM
OP PROLAIT SA	Prolait
Thurgauer Milchproduzenten	TMP
Vereinigte Milchbauern Mitte-Ost	VMMO
Association de l'Industrie Laitière Suisse	AIL
<b>Entreprises</b>	
Emmi Suisse SA	Emmi
Hochdorf Swiss Milk AG	Hochdorf Swiss Milk
Thur Milch Ring AG	TMR
<b>Organisations fromagères</b>	
FROMARTE Artisans suisses du fromage	Fromarte
Interprofession du Gruyère	IPG
Interprofession Tête de Moine	IPTDM
L'Association des Artisans fromagers romands	AFR
Sortenorganisation Appenzeller Käse	SO Appenzeller Käse
Sortenorganisation Berner Alp- und Hobelkäse AOC	CasAlp
Sortenorganisation Raclette du Valais AOC	SO Raclette VS AOC
Switzerland Cheese Marketing SA	SCM
<b>Economie animale</b>	
<b>Organisations nationales</b>	
Proviande	Proviande
Union Professionnelle Suisse de la Viande	UPSVM
Syndicat suisse des marchands de bétail	SSMB
<b>Bovins</b>	
Communauté de travail des éleveurs bovins suisses	CTEBS
Club Suisse Arabic	Club Suisse Arabic
Dexter Club Schweiz	Dexter Club
Communauté d'intérêts des marchés publics du bétail de boucherie	CIMP
Interessengemeinschaft Swiss Hereford	IG Swiss Hereford
Vache mère Suisse	Vache mère
Rassenclub Grauvieh	Rassenclub Grauvieh
Rassenclub Piemontese	Rassenclub Piemontese
Club de race Simmental Suisse	Club de race Simmental
Rassenclub Swissluing	Rassenclub Swissluing
Fédération suisse d'élevage de la race Brune	FSEB
Producteurs Suisses de Bétail Bovin	PSBB
Fédération suisse d'élevage Holstein	Holstein
Fédération suisse des engraisseurs de veaux	SKMV
Swiss Beef CH	Swiss Beef
Swiss Galloway Society	SGS
SwissAngus	SwissAngus
Swissgenetics, Zollikofen	Swissgenetics

<b>Participants à la consultation</b>	<b>Abréviation</b>
Swissherdbook, fédération d'élevage bovin	swissherdbook
The Highland Cattle Society (Switzerland Section)	Highland Cattle
Fédération des syndicats d'élevage de la race du Simmental type des Alpes	
<b>Porcs</b>	
Suisseporcs	Suisseporcs
<b>Volailles</b>	
Bell SA Volaille Zell	Bell SA Volaille
Commission paritaire des producteurs d'œufs et du commerce	PAKO
Association suisse des producteurs de volaille	ASPV
Association des producteurs d'œufs suisses	GalloSuisse
<b>Chevaux</b>	
Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes	FSFM
Fédération Suisse du Haflinger	FSH
Fédération Suisse des Sports Equestres	FSSE
Fédération Suisse des organisations d'Élevage Chevalin	FSEC
Fédération d'élevage du cheval de sport CH	FECH
<b>Moutons et chèvres</b>	
Bündner Schafzuchtverband	
Fédération suisse d'élevage ovin	
Fédération suisse d'élevage caprin	
St. Gallischer Schafzuchtverband	
Verein Burenziegengzüchter	
Ziegenzuchtverband Graubünden	
<b>Production végétale et économie viti-vinicole</b>	
<b>Céréales et oléagineux</b>	
Fédération des meuniers suisses	FMS
Getreidezüchtung Peter Kunz, Verein für Kulturpflanzenentwicklung	
Fédération suisse des producteurs de céréales	FSPC
swiss granum	Swiss granum
Fédération suisse des centres collecteurs	VGS
Association des centres collecteurs collectifs de céréales de Suisse	ACCCS
Union des Fabricants Suisses d'Huiles comestibles, Graisses et Margari- nes	SwissOlio
Association suisse du commerce de céréales et matières fourragères	VSGF
<b>Cultures sarclées</b>	
Fédération Suisse des Betteraviers	FSB
Swisspatat	swisspatat
Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre	swisscofel
Union suisse des producteurs de pommes de terre	USPPT
Sucreries Aarberg et Frauenfeld SA	ZAF
<b>Cultures spéciales sans viticulture</b>	
Arbeitsgemeinschaft Zentralschweizer Obstproduzenten	AZO
Associazione frutticoltori Ticinesi	
Beratungsring Gemüse, Ins	Cercle de vulgarisation Légumes
Hochstammobstbau Suisse	Hochstammobstbau
Fruit-Union Suisse	FUS
SwissTabac	SwissTabac
Union suisse des producteurs de champignons	FSEC
Union maraîchère suisse	UMS
Vereinigung Schweizer Seidenproduzenten	Swiss Silk
<b>Economie viti-vinicole</b>	
4 associations viti-vinicoles neuchâteloises: Interprofession viti-vinicole neuchâteloise (IVN), la Fédération neuchâteloise des vignerons (FNV), l'Association neuchâteloise des vignerons encaveurs indépendants (AN-	IVN, FNV, ANVEi, CPEN

<b>Participants à la consultation</b>	<b>Abréviation</b>
VEi), la Compagnie des propriétaires encaveurs neuchâtelois (CPEN)	
Association nationale des coopératives vitivinicoles suisses	ANCV
Association suisse des vigneron-encaveurs indépendants	ASVEI
Association suisse du commerce des vins	ASCV
Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses	FPVS
Fédération suisse des vignerons	FSV
Fédération vaudoise des vignerons	FVV
Federazione dei Viticoltori della Svizzera italiana	Federviti
Groupement des Organisations Viticoles Valaisannes	GOV
Groupement vaudois des Vignerons-Tâcherons	
Interprofession della Vite e del Vino Ticinese	IVVT
Société des encaveurs de vins suisses	SEVS
VitiSwiss	VitiSwiss
<b>Culture fourragère</b>	
Association pour le Développement de la Culture Fourragère	ADCF
<b>Commerce de détail et consommation</b>	
<b>Commerce de détail</b>	
Coopérative Coop	Coop
Denner	Denner
Fédération des coopératives Migros	FCM
<b>Consommation</b>	
Fédération romande des consommateurs	FRC
Konsumentenforum	kf
Fondation pour la protection des consommateurs	FPC
<b>Associations économiques et industrie alimentaire</b>	
<b>Associations économiques</b>	
Centre Patronal	Centre Patronal
Organisation nationale de la construction	constructionsuisse
Organisation suisse du commerce	VSIG
Economiesuisse - Fédération des entreprises suisses	economiesuisse
Syndicat Unia, secteur Bâtiment	Unia
l'autre syndicat	l'autre syndicat
Société Suisse des Hôteliers	SSH
Union patronale suisse	UPS
Union suisse des arts et métiers	USAM
Union syndicale suisse	USS
Association suisse des détaillants en alimentation	VELEDES
Fédération de l'hôtellerie et de la restauration	GastroSuisse
Commission de la concurrence	Comco
<b>Industrie alimentaire</b>	
Fédération des Industries Alimentaires Suisses	FIAL
Coopérative réservesuisse	réservesuisse
Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries	ASPBP
Union suisse des patrons pâtisseries-confiseurs	USPC
Swiss Convenience Food Association (autrefois Association des fabricants suisses de conserves et de produits réfrigérés et surgelés)	SCFA
<b>Protection de l'environnement, de la nature, du paysage et des animaux</b>	
Aktion Kirche und Tier	AKUT
Animal Life Schweiz	Animal Life
Médecins en faveur de l'environnement	MfE
Association de défense des chevaux maltraités	Le Refuge de Darwyn
Association Jurassienne de Protection des Animaux	AJPA
Association Terre et Faune	
Basler Appell gegen Gentechnologie	
Bernische Fachorganisation für den ökologischen Leistungsnachweis und für tierfreundliche Haltung landwirtschaftlicher Nutztiere	BFO

<b>Participants à la consultation</b>	<b>Abréviation</b>
Société suisse de pédologie	SSP
Fédération Suisse des Architectes Paysagistes	FSAP
Club der Rattenfreunde	
Dachverband Berner Tierschutzorganisationen	DBT
Eidgenössische Kommission für Lufthygiene	EKL
Forum Paysage	Forum Paysage
Graubündner Tierschutzverein	GTV
Greenpeace Suisse	Greenpeace
Groupe Loup Suisse	GLS
Helvetia Nostra, Fondation Franz Weber	FFW
kagfreiland, Für die Tiere auf dem Bauernhof	kagfreiland
Kantonaler Glarner Tierschutzverein	TS Glarus
Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles	Karch
La coordination romande sur le génie génétique	StopOGM
Ligue Suisse contre la vivisection et pour les droits de l'animal	LSCV
Ligue Valaisanne pour la protection des Animaux	LVPA
OceanCare zum Schutz der Meeressäuger, Wädenswil	OceanCare
Pro Natura	Pro Natura
Schaffhauser Tierschutz	
Protection Suisse des Animaux	PSA
Association Suisse pour la Protection des Oiseaux – Birdlife Suisse	ASPO
Groupe suisse de travail sur le génie génétique	SAG
Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air	Cercl'Air
Association Vétérinaire Suisse pour la Protection des Animaux	AVSPA
Station ornithologique suisse Sempach	
Section Protection des Animaux de la Côte, Nyon	SPA la Côte
Stiftung für das Tier im Recht	TIR
Stiftung für Tierschutz	Vier Pfoten
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage	FP
Fondation WWF Suisse pour l'environnement naturel	WWF
Association vétérinaire pour la sécurité alimentaire et la santé animale	AVSA
Parti Suisse pour les Animaux	PSPA
Tierschutz beider Basel	TBB
Tierschutz Emmental	TS Emmental
Tierschutz Linth	TS Linth
Tierschutz Oberwallis	TS Oberwallis
Tierschutz Region Thun	TS Thun
Tierschutzbund Basel	TSB
Tierschutzverein Biel-Seeland	TS Biel-Seeland
Tierschutzverein der Stadt St. Gallen und Umgebung	TS Stadt SG
Tierschutzverein Frutigen	TS Frutigen
Tierschutzverein im Aargau	ATS
Tierschutzverein Kreuzlingen und Umgebung	TSVK
Tierschutzverein Nidwalden	TSNW
Tierschutzverein Obersimmental	TS Obersimmental
Tierschutzverein Rorschach	TSVRo
Tierschutzverein Sirmach und Umgebung	TSV Sirmach
Tierschutzverein Steckborn und Umgebung	TS Steckborn
Tierschutzverein Winterthur	TS Winterthur
Tierschutzverein Zug	TSV Zug
Verein Gen Au Rheinau	
<b>Recherche, formation et vulgarisation</b>	
<b>Recherche et formation</b>	
Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage	FNP
Forum Biodiversité Suisse, plateforme de l'Académie Suisse des sciences naturelles	Forum Biodiversité

<b>Participants à la consultation</b>	<b>Abréviation</b>
<b>Vulgarisation</b>	
BeraterInnengruppe Ökologischer Ausgleich und Arbeitsgruppe für den ökologischen Ausgleich im Ackerbau	BöA und AGÖAA
Forum la Vulg Suisse	FVS
Développement de l'agriculture et de l'espace rural - Entwicklung der Landwirtschaft und des ländlichen Raums Lindau	Agridea
Communauté d'intérêts «Agroforst»	CI Agroforst
Koordination Richtlinien Tessin und Deutschschweiz für den ökologischen Leistungsnachweis ÖLN	KIP
<b>Autres groupements</b>	
Action Chrétienne Agricole Romande	ACAR
Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées	CPC
Destination Berner Oberland	
Commission fédérale de l'alimentation	COFA
Déclaration de Berne	DB
Gemischte Gemeinde Diemtigen	
Promotion Santé Suisse	
GZM Extraktionswerk AG	GZM
Ligue suisse contre le cancer	
Ländliche Entwicklung Berner Oberland	
Service de l'agriculture du canton de Lucerne	LKL
Landwirtschaftsforum UNESCO Biosphäre Entlebuch	
NGO-Allianz Ernährung, Bewegung und Körpergewicht	
Fédération suisse du tourisme	FST
Suisse Rando	
Fondation Suisse de Cardiologie	Swissheart
Association Suisse des Diététicien-ne-s diplômé-e-s ES/HES	ASDD
Association suisse pour le développement rural, Commission Bâtiments ruraux et mesures d'accompagnement social	suissemelio
Fédération des Eglises protestantes de Suisse	FEPS
Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux	SSIGE
Seelandheim Worben	
swissaid, Fondation suisse pour la coopération au développement	swissaid
Santé publique Suisse	Santé publique
Association suisse des entreprises horticoles	Jardin Suisse
Verein Gleiche Bedingungen für alle Leistungserbringer	
Verein Volkswirtschaft Berner Oberland	Volkswirtschaftbeo
Association pour la défense de la propriété rurale	ADPR
Communauté suisse du commerce de gros en fleurs	
Vorort Bernischer Regionalheim	
Werk- und Wohnhaus zur Weid, Stadt Zürich	WWW

<b>Personnes</b>
Affentranger Susanne et Roman, 4464 Maisprach
Amstutz Ursula, 4503 Soleure
Aragón Mirjam
Arter Urs, 8610 Uster
Attinger Nicole
Ayoub Silvia Familie, 82110 Germering (D)
Bächtold Jürg, 8126 Zumikon
Bänziger Erica
Barreira José
Baschung Alex, 4225 Brislach
Batt Jacqueline, 8335 Hittnau
Baumann Gabi, 5423 Feienwil
Baumann Ruedi

<b>Personnes</b>
Baur Armin, Eichrüti, 8197 Rafz
Beerli Imhof Christina
Beglinger- Flückiger Irene, 4125 Riehen
Beretta Aldo
Berger-Schmid Christina et Manfred
Bertschinger Jürg, 8405 Winterthour
Bertschinger Silvia, 8405 Winterthour
Bieri Barbara, 3612 Steffisburg
Bircher Irene, 6962 Viganello (Ti)
Birchmeier Stefania, 8707 Uetikon am See
Bizaj Maya
Blättler Nicole, 6006 Lucerne
Blumer Ruedi, 9200 Gossau
Blumer Ruedi, Kantonsrat, 9200 Gossau
Böhme Helgard, (D)
Boner-Schefer Ursula
Borer Diana
Böschenstein Marlies, 8330 Pfäffikon
Braun Hugo, 8002 Zurich
Brem-Gassmann Peter et Edith, 6110 Wolhusen-Markt
Brodbeck-Jucker Sabina
Brodmann Nadja, 4416 Bubendorf
Brunmayr Nancy
Brunner Daniela
Brunner Thomas
Budliger Katharina, 8125 Zollikerberg
Bühlmann Esther, 8001 Zurich
Buol Adeline, 8049 Zurich
Buol Hans-Rudolf, 8005 Zurich
Buol Rosmarie, 8057 Zurich
Burgard Angelika
Burgmeister Karin I., 8700 Küsnacht
Burri Milena
Camenzind Bernadette
Capaul Armin 2742 Perrefitte / Wismer Daniel, 3926 Embd
Caprez Daniel
Christen Ruth et Jean-Pierre, 5430 Wettingen
D'Agosta Rita, 8475 Ossingen
Datz Ariane Claudia, 8008 Zurich
de Kloet Margot, 6678 Lodano
Diolaiuti Adriano, 8645 Jona
Edelmann Andreas, 8003 Zurich
Eggert Annabelle
Eggimann Brigitte
Eiber Ulrike et famille
El Baradie Mona, 7213 Valzeina
Enderli Evelyn
Ensner Rolf, 8104 Weiningen
Ettlin Elisabeth
Facheris Karin A.
Fäh Peter, 8630 Rüti/ZH
Farrè Lis, 8404 Winterthour
Fasel Ingrid, 2201 Gerasdorg bei Wien (A)
Fatzer Rosmarie et Marc
Faure P.A., Prof., 8730 Uznach
Favre Catherine, 8400 Winterthour
Felber Beatrice
Fischer Caroline

<b>Personnes</b>
Fleischmann Ines, 3013 Berne
Flury Cornelia, 8545 Rickenbach Sulz
Forster Silvia
Foss Corinna -Winterstein
Fraefel Martina
Frei Christoph, 8044 Zurich
Freimann Monika, 8955 Oetwil an der Limmat
Frey Hanspeter, 9032 Engelburg
Frey Regina, 8415 Berg am Irchel
Frigerle Verena
Fuchs Beat, agriculteur bio et de montagne, 6103 Schwarzenberg
Gangel-Schlatter Urs et Monica, 8704 Herrliberg
Ganter Susanne
Gartmann Monika
Gay Aimé Famille, LA FERME DU NANT, Choëx
Gerstel Myrta, 8713 Uerikon
Gessner Dorothea et Urs, dipl. ing. HES, 8590 Romanshorn
Glanzmann Claudia, 8132 Egg bei Zurich
Gnägi Daniel, 4704 Niederbipp
Goldbach Stephanie Johanna, 10629 Berlin-Charlottenburg (D)
Gossweiler Richi, 8492 Wila
Gracin Gerda
Graf Andrea, 9000 St-Gall
Graf Dominique, 8052 Zurich
Graf Lotti -Siebenmann, 9000 St-Gall
Graf Sibylle, 8252 Schlatt TG
Graf- Siebenmann Max, 9000 St-Gall
Grazia Grilli Maria, 6678 Lodano
Greder Christine, 6276 Hohenrain
Grob Isabelle
Gujer Elisabeth, 8008 Zurich
Hafner Michael, 9500 Wil
Hagemann Helen, 3770 Zweisimmen
Hagmann Elisabeth et Ernst, 4536 Attiswil
Halbeis Franz, 4513 Langendorf
Halbeis-Probst Madeleine, 4513 Langendorf
Haldemann Therese, 3110 Münsingen
Hamburger Elisabeth
Hänni Regula
Happle Petra, 8200 Schaffhouse
Haudenschild Sibylle
Hauptli Doris
Hauri Nicola, 8890 Flums SG
Haus-Seuffert Helga, Munich (D)
Hecker Andrea
Heim Elvira
Heinrich Mariola, (D)
Helfer Francesca
Hernandez-Schaub F. + Maja, 4127 Birsfelden
Herzig Brigitte, 9435 Heerbrugg
Herzig Christian, 9435 Heerbrugg
Hiltebrand Alice, 8902 Urdorf
Hiltebrand Stefan, 8902 Urdorf
Hinderling-Beck Peter et Regula, 8598 Bottighofen
Hoffmann Roger, 8610 Uster
Hofmann Heidi, 8610 Uster
Höhn Nina
Huber Mirjam, 5034 Suhr



<b>Personnes</b>
Huberli Mario, 8405 Winterthur
Huggenberger Leni
Hulliger Margrit
Inauen Josef, a. Landeshauptmann, 9050 Appenzell
Isenring Martine, 8702 Zollikon
Itin Alice
Jaccoud Trudi, 9230 Flawil
Janka Thomas, ing. ETS / enseignant d'école professionnelle / agriculteur, 8192 Glattfelden
Jeker Sonja
Joho Nina, 6370 Stans
Joller Urs
Jud Heinz, 8704 Herrliberg
Kälin Karl und Elly, 8853 Lachen
Kälin Oliver, Dr, 8008 Zurich
Kammerer Manfred, 71706 Markgröningen (D)
Kehrli Hanspeter, 8001 Zurich
Keller Regula, 8340 Hinwil
Köb Christina
Kohler Olivier
Koudelka-Pfeiffer Annelies, 9010 St.Gallen
Kraus Marion
Kraus-Billeter Silvia, 8702 Zollikon
Kreis Nomita
Küchler-Müller Heidi, 5624 Bünzen
Künti Ursina
Kuhn Niklaus, 9242 Oberuzwil
Kuhn Rosmarie, 9242 Oberuzwil
Kunz Anita, 8713 Uerikon
Kunz Therese, 8500 Frauenfeld
Kurmann Anton, 6130 Willisau
Kurt Felix, Dr. med., 4057 Bâle
Lehmann David
Lehmann Heidi
Lehmann Heinz
Lehmann Ruth Zbinden
Lehmann Simon
Lehmann Yolanda
Lesny-Poyda Liliane, 8593 Kesswil
Lipke Annabelle, 13353 Berlin (D)
Lo Russo-Leunzinger Doris, 8610 Uster
Lobsiger Martin, 3145 Oberscherli
Louis Simone
Lüthi Christina
Lüthi Guido, 8041 Zurich
Marquis Hubert, 1945 Liddes
Marthaler Sabine et Peter, 8115 Hüttikon
Martinaglia Marco, 6023 Rothenburg
Masopust Nina
Mateus Marie Luise
Maurer Marianne, 8475 Ossingen
Meier Alfred, 9055 Bühler
Mertens Claudia
Merz Peter
Messmer Margrit
Messmer Priska
Messmer Willy, 6333 Hüneneberg See
Messmer-Meile Isabelle, 2560 Nidau
Mettler Jeanne- Rose, 8044 Gockhausen

<b>Personnes</b>
Modalek Peter
Monstein Marianne, 9500 Wil
Moor Ursula, 5022 Rombach
Moser Margrit
Moser Ruth et Urs, 9400 Porto Santo (P)
Müller Christoph, Prof. Dr. theol., 3098 Köniz
Müller Diana, 8172 Niederglatt
Müller Friedrich, 8051 Zurich
Müller Karla, (D)
Müller Martha Geisselhardt, 6340 Baar-Inwil
Müller Schmid Gabriela, 9103 Schwellbrunn
Müller-Oehrli Thomas et Marianne, 3018 Berne
Muntwyler Markus
Nägeli Katharina
Neuenschwander Rachel
Neundorf Jutta, 3186 Guin
Nigg Muntwyler Kathrin, 8546 Menzengrüt
Noser Erwin, 8400 Winterthur
Noser Rösli, 8400 Winterthur
Obrist Monika
Ohnsorg Patricia, 8824 Schönenberg
Oster Ralph, 8200 Schaffhouse
Otto Sabine, 9000 St-Gall
Padrutt Barbara
Paprotny-Gasser Marianne, Wallisellen
Parpan Magdalena, 7077 Valbella
Patterson Martina et Shawn
Perkinzi Barbara, 4056 Bâle
Pesse Karin
Peter-Bögli Verena, 4103 Bottmingen
Pfister Abdel-Khalek Colette
Ramirez Esther
Raz Julie, 4053 Bâle
Rechtsteiner Philipp, 88471 Lampheim (D)
Reichling Hulda, 4144 Arlesheim
Reifinger Martin, Dr., 2114 Weinsteig (A)
Rösli Anita, 4414 Füllinsdorf
Rubli Erika, 3053 Diemerswil
Ruckerbauer M.
Rüegg Advokatur, 6011 Kriens
Rusterholz Nils
Rusterholz René und Susanna
Sanders Saskia
Schacher Doris, 4657 Dulliken
Schärer-Meier Monika, 5036 Oberentfelden
Scheuber Roland, 6372 Ennetmoos
Schilling Michèle, 8713 Uerikon
Schläfli Verena, 8416 Flaach
Schmid Anita, 8712 Stäfa
Schmutz Markus, agriculteur, 3132 Riggisberg
Schneeberger Kurt, 4704 Niederbipp
Schneider Alex, 5024 Küttigen
Schneider Beat, 3412 Heimiswil
Schneider Ingrid, 71397 Leutenbach (D)
Schnetzler Margit
Schöberl Mirjam
Schrage Erhard, 3920 Zermatt
Schreiber Katrin, 8200 Schaffhouse

<b>Personnes</b>
Schrepfer Monika
Schulthess Rosmarie, 8606 Greifensee
Schulz Viola
Schumacher Käthy
Schwarz Margrit
Schweizer Silvia, 5503 Schafisheim
Schwengler Barbara, 8492 Wila
Sedlmayr Monika
Segesser Margaretha, 8200 Schaffhouse
Seibel Katharina, 8048 Zurich
Sgier Walter
Sherry-Bienz Anna-Katharina
Sigrist Raphael, 8474 Dinhard
Spengler Claude, 8006 Zurich
Spescha Baumann Monika
Spescha Ursula
Spillmann Irma
Stadelmann Nicole
Stalder Rene
Stämpfli Lena
Stämpfli Monica
Stauffer Silvia
Stehlin Franz
Stehlin Jeannette
Steiner Fridolin
Steiner-Locher Yvonne, 8965 Berikon
Steingruber Katharina, 8712 Stäfa
Stettler Anita Hellstern, 6949 Comano
Stirnemann Theres, 6416 Steinerberg
Stocker Beat
Studer Heinzpeter, 8408 Winterthur
Suchanek Astrid, Mannheim (D)
Suter Barbara
Suter Elisabeth et Willi
Sutterlüty DI Anton, 84564 Oberbergkirchen (D)
Terzer Brigitte, 8804 Au
Tieni Lucia
Trüb Margrit
Urech Ursula, 8004 Zurich
Vetsch Christian, 8215 Hallau
Vetter Brigitte, 9032 Engelburg
Vogel Andreas + H.
von Arx Esther, 8700 Küssnacht
von Burg Karin, 7260 Davos Dorf
von Gunten Markus, Landwirtschaftlicher Betriebsberater im Emmental, 3552 Bärau
von Kaenel Adrian
von Kaenel Danielle
Wälchli Corinne et Grünenfelder Michael
Walser- Gredig Claudia, 8863 Buttikon
Walthert Eliane, 3374 Wangenried
Weber-Ness Cora, Bio-Schafzucht am Bach, 8342 Wernetshausen
Weder Heinz, 9042 Speicher AR
Weibel Roman, 9000 St-Gall
Weiler Rudolf, Dr. phil., 8712 Stäfa
Weiss Anita
Weissert Ursula
Weisskopf Denise
Wenger Chantal

<b>Personnes</b>
Wenger Dora
Wernli André
Westreicher Beatrix
Wich Rita
Wiederkehr Leo, 8050 Zurich
Willimann Claudette
Willimann Robert
Wipf Jeanette, 4414 Füllinsdorf
Wirz Stampfli Ines, 3270 Aarberg
Wismer Daniel, 3926 Embd, Armin Capaul 2742 Perrefitte
Wohlfahrt Angelika
Wolf Franz A., ing. agr. HES / MLaw, 6024 Hildisrieden
Zbinden Sara
Zeller Gaby
Ziegler Ruedi, 7214 Grüşch
Ziltener Leonhard
Zimmermann Barbara
Zwahlen Silvia